

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au Capital de 2.843.730 euros

SIEGE SOCIAL : Pôle d'Activités de Haute Picardie
B.P. : 10010 - ESTREES-DENIECOURT
80208 PERONNE CEDEX
R.C.S. AMIENS B 562 058 115

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 12 FEVRIER 2010

EXERCICE SOCIAL
DU
1^{ER} OCTOBRE 2008 AU 30 SEPTEMBRE 2009

RAPPORTS - COMPTE DE RESULTAT - BILAN - ANNEXE AU BILAN

RESOLUTIONS

o o o o o

COMPTES CONSOLIDES

RAPPORT EXERCICE 2008/2009

-=-=-=-=-=-

Pages

- Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.....	1 à 2
- Références des Commissaires aux Comptes	3
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	4
- Rapport de gestion du Directoire	5 à 13
- Affectation des résultats	14 à 15
- Rapport du Conseil de Surveillance.....	16
- Rapport général des Commissaires aux Comptes	19 à 20
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions	21 à 23
- Attestation du rapport financier annuel	24
- Compte de résultat.....	25 à 26
- Bilan	27 à 28
- Annexe aux comptes sociaux	29 à 40
- Analyse détaillée des produits et des charges	41
- Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	42
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne.....	43 à 49
- Autres mandats des membres du Directoire.....	50 à 54
- Rapport des Commissaires aux Comptes concernant les procédures de contrôle interne ..	55 à 57
- Exposé sommaire sur la situation de la Société	58
- Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire.....	59 à 60
- Rapport du Directoire sur les comptes consolidés	63 à 76
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	77 à 79
- Compte de résultat consolidé	80
- Bilan consolidé	81 à 82
- Annexe aux comptes consolidés	83 à 100
- Evolution des cours de Bourse et Répartition du capital	101
- Organigramme du Groupe.....	102

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Patrick DELLOYE 13 Rue Vineuse 75016 PARIS	Président
Monsieur Bernard DESROUSSEAUX 22 Chaussée de Binard 80200 CARTIGNY	Vice-Président
Monsieur Michel DELLOYE 17 Rue Diderot 92310 SEVRES	Membre
Monsieur Patrice MOTTE 59 Avenue du Maréchal Douglas Haig 78000 VERSAILLES	Membre
Madame Myriam VANDER-ELST-TRECA 98 Earls Court Road LONDON W8 6EG UK Grande-Bretagne	Membre
SOCIETE INVELIOS CAPITAL SAS 1 Rue de Vigny 75008 PARIS	Membre

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Monsieur Daniel DELLOYE 59 Grande Rue 80770 BEAUCHAMPS	Président depuis le 20 avril 2009
Monsieur Jean-Claude DELLOYE 6 Rue François Ier 75008 PARIS	Président démissionnaire le 20 avril 2009
Monsieur Philippe DELLOYE 10 Route de Dargnies 80220 BOUVAINCOURT	Membre
Monsieur Christian MOTTE 20 Rue de l'Abbaye 80200 PERONNE	Membre
Madame Pascaline CHRETIEN 3 Rue des Trois Pavillons 80090 AMIENS	Membre
Madame Nicole DELLOYE 71 Avenue des Ternes 75017 PARIS	Membre
Madame Martine BRICOUT 12 Boulevard Jean Mermoz 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Membre

COMMISSAIRES AUX COMPTES

-=-=-=-=-

TITULAIRES

- Monsieur David ELKAÏM
5 rue de Monceau

75008 PARIS

- GVA Expertise – JFD Audit
15 Avenue Paul Claudel

80480 DURY

SUPPLEANTS

- Monsieur Pierre GILMANT
22 Rue du Château

59100 ROUBAIX

- KPMG
1 Cours Valmy

92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 12 FEVRIER 2010



- 1°) Lecture du rapport de gestion du Directoire sur la marche de la Société et présentation des comptes de l'exercice 2008/2009.
- 2°) Lecture des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.
- 3°) Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation et la préparation des travaux du Conseil et sur le contrôle interne.
- 4°) Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission : rapport général et rapport relatif aux conventions visées à l'article 225-86 du Code de Commerce. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.
- 5°) Approbation des comptes et opérations de l'exercice. Quitus aux Membres du Directoire, aux Membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission durant l'exercice.
- 6°) Approbation des conventions et opérations visées à l'article 225-86 du Code de Commerce.
- 7°) Démission d'un commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un remplaçant pour la durée du mandat restant à courir.
- 8°) Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.
- 9°) Affectation et répartition du résultat de l'exercice. Fixation du dividende.
- 10°) Présentation des comptes consolidés :
 - ⇒ lecture du rapport du Directoire,
 - ⇒ lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
 - ⇒ approbation des comptes consolidés.
- 11°) Pouvoirs.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

-=-=-=-=-=-=-=-

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'exercice 2008/2009, soumettre à votre approbation les comptes annuels afin de permettre de procéder à l'affectation du résultat.

Le bénéfice de l'exercice est en légère baisse à 9.446.599 euros contre 9.682.811 euros l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'améliore de 342 K€ (2.116 K€ contre 1.775 K€). Les produits ressortent à 5.922 K€ contre 5.837 K€. Cette augmentation est principalement due à une refacturation plus importante de la prestation du service commercial vis à vis des filiales, compte tenu de l'évolution des quantités de sucre vendu. Les charges sont en baisse à 3.806 K€ contre 4.042 K€ l'exercice précédent (diminution principalement imputable au poste salaires).

Le résultat financier diminue sensiblement à 8.741 K€ contre 9.265 K€ un an plus tôt. C'est la conséquence directe de la baisse des taux du loyer de l'argent. Le résultat exceptionnel est négatif à - 42 K€ contre 234 K€ en 2007/08. En effet, en produits, la reprise pour investissement s'élève à 253 K€ contre 476 K€ l'exercice précédent.

La participation de l'exercice est de 532 K€ contre 563 K€ et l'impôt sur les bénéfices s'établit à 836 K€ contre 1.028 K€.

Comme par le passé, votre société a continué à fournir à toutes les sociétés du Groupe VERMANDOISE et, à leur satisfaction, l'ensemble des prestations convenues conformément à la mission qui lui a été confiée et a assuré la commercialisation de leur production de sucre, d'alcool et de mélasse.

Par ailleurs, nous vous rappelons que votre société, dans le cadre de ses différentes activités exploite une ferme (ferme de REVELON). Le chiffre d'affaires de cette exploitation agricole s'est élevé à 366.291 euros contre 145.037 euros l'année précédente ; après prise en compte de la variation des stocks, le total du poste « produits et en-cours » ressort à 315.880 euros contre 327.533 euros. Le résultat est stable à environ 80 K€.

FILIALES ET SOUS-FILIALES

-=-=-=-=-=-=-=-

I.- LA SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL

Le résultat de l'exercice clos au 30 SEPTEMBRE 2009 ressort à 16.884.297 euros contre 17.746.857 euros l'exercice précédent. Cette baisse du résultat provient du moindre rendement de la trésorerie placée, du à la baisse du loyer de l'argent. Les produits financiers s'élèvent à 2.269 K€ contre 3.542 K€. L'impôt sur les bénéfices est de 787 K€ contre 1.217 K€ en 2007/08.

La SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL proposera à son Assemblée du LUNDI 22 MARS prochain, un dividende de même montant que celui de l'exercice précédent soit 30 euros.

II.- LES SOCIETES SUCRIERES

⇒ **La SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES : Résultats au 30 SEPTEMBRE 2009**

EN K€	Exercice 2008/2009	Exercice 2007/2008	Variation
Résultat d'exploitation	24 283	2 288	21 995
Résultat financier	349	764	-415
Résultat exceptionnel	-6 756	-6 390	-366
Sous total	17 876	-3 338	21 214
Participation	-285	0	-285
Impôt sur les bénéfices	-7 671	-532	-7 139
Résultat net comptable	9 920	-3 870	13 790

⇒ **La SUCRERIE DE TOURY : Résultats au 30 SEPTEMBRE 2009**

EN K€	Exercice 2008/2009	Exercice 2007/2008	Variation
Résultat d'exploitation	5 783	6 917	-1 134
Résultat financier	900	1 532	-632
Résultat exceptionnel	-1 049	-1 133	84
Sous total	5 634	7 316	-1 682
Participation	-240	-296	56
Impôt sur les bénéfices	-1 767	-2 462	695
Résultat net comptable	3 627	4 558	-931

Les résultats dégagés par l'activité sucrerie, comme prévu, sont en très sensible augmentation. En revanche, les activités alcool et déshydratation des pulpes à TOURY voient leurs résultats fortement baisser.

⇒ **L'activité sucre.**

Les facteurs constitutifs de l'amélioration du résultat sont principalement les suivants :

- Absence de retrait.
Il est rappelé qu'à l'occasion de chaque campagne sucrière, la Commission de BRUXELLES peut décider de diminuer le quota effectif des sociétés sucrières pour une campagne (mesure de retrait). C'est ainsi que pour la campagne 2007/2008, 13,5 % du quota avait été neutralisé. Le sucre correspondant au quota « amputé » ou « retraits » subit une baisse de valorisation, étant de facto considéré comme du sucre hors quota.

A contrario, pour cet exercice, l'absence de décision de retrait augmente à due concurrence le tonnage commercialisable au titre du sucre du quota (soit + 50.000 Tonnes). Cet élément contribue fortement à la hausse du résultat.

En outre, la redevance de restructuration prévue par la Réforme sucrière, et dont le montant était de 173,80 €/Tonne pour 2007/08, s'appliquait également sur les quantités de sucre « retraitées ». Ceci a représenté une charge pour l'exercice 2007/08 de 9,8 Millions d'euros ; l'exercice 2008/09 ne supporte aucun prélèvement de cette nature.

- Un contexte commercial plus favorable.
La Réforme sucrière commence à produire ses premiers effets avec une situation de marché quasiment assainie où l'offre de sucre correspond sensiblement à la demande. Dans ces conditions – et contrairement aux campagnes précédentes – les prix ont pu se situer dans une « zone » légèrement supérieure à celle du prix de référence fixé par BRUXELLES (545 €/T). Au plan mondial, la hausse des cours du sucre a permis une meilleure valorisation des sucres hors quota – toutefois sur des tonnages limités – et de la mélasse.
- La maîtrise des frais d'entretien des usines a également contribué à l'amélioration des résultats.

En revanche, cet exercice a subi de plein fouet la hausse du coût de l'énergie au cours du premier semestre 2008 ; les achats de gaz et de fuel de la campagne 2008/09 ayant été réalisés sur le premier semestre 2008, période au cours de laquelle le baril battait tous les records de hausse.

⇒ **Les activités annexes : Alcool et déshydratation de pulpes.**

La sucrerie-distillerie de TOURY a commercialisé moins de volume (566.000 HI contre 640.000 HI l'exercice précédent) dans un contexte de prix plus élevés pour les intrants et l'énergie. Par ailleurs, sur le 2^{ème} semestre, les effets de la crise économique ont été plus perceptibles, les volumes commercialisés vers la parfumerie étant en sensible baisse. Dans ce contexte, les prix ont accusé un mouvement de retrait. La combinaison de ces différents facteurs a contribué à diminuer les marges sur l'alcool.

S'agissant du marché de la pulpe, le retournement ne s'est pas fait attendre. Après une campagne 2007/08 où les prix avaient atteint des niveaux de 150 €/Tonne, ceux-ci ont depuis sensiblement fléchi. Par ailleurs, la hausse du coût de l'énergie pèse sur le résultat de cette activité.

- Les résultats financiers sont en baisse en raison de la diminution du loyer de l'argent. Sur l'exercice 2008/09, la trésorerie était en moyenne placée à 1,96 % alors que sur l'exercice précédent elle était en moyenne placée à 4,45 %.

* * * *

- Le Résultat exceptionnel de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES est fortement négatif à – 6.756 K€. Comme l'exercice précédent, il s'agit du mali de fusion de 41.578 K€ qui est amorti sur 8 ans (soit une charge annuelle de 5.200 K€).

* * * *

Au cours de l'exercice, les filiales ont mis respectivement en distribution les dividendes suivants :

- SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES : 17.240 K€ le 3 AVRIL 2009
- Sucrerie de TOURY : 846 K€ le 3 AVRIL 2009

III.- La COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES : Résultats au 30/09/2009

Le résultat d'exploitation est en sensible baisse, alors que dans l'ensemble, les rendements des différentes cultures récoltées en 2008 ont été satisfaisants : pour le blé : 90 quintaux et pour la betterave : 86 T à 16°. Ce sont les prix en net retrait, pour les céréales et également pour la betterave (en application de la Réforme sucrière) qui expliquent cette détérioration du résultat. En revanche, les pommes de terre qui ne représentent que 3,5 % de l'assolement dégagent un résultat global de plus de 140 K€ avec des marges trois fois supérieures à celles du blé et de la betterave. Les marges sur le colza (9 % de l'assolement) progressent.

Les aides découplées et plus généralement les primes PAC perçues par la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES sont stables à 680 K€

EN K€	<i>EXERCICE</i> AU 30/09/2009	<i>EXERCICE</i> AU 30/09/2008	<i>VARIATION</i>
Résultat d'exploitation	897	1.428	- 531
Résultat financier	512	598	- 86
Résultat exceptionnel	- 24	-16	- 8
Impôt sur les bénéfices	- 336	-544	- 208
Résultat net comptable	1.049	1.466	- 417

IV.- LA SOCIETE NORPAR : Résultats au 30/09/2009.

- ⇒ Le résultat net comptable de l'exercice précédent était négatif à - 3.340 K€ suite à la cession de la participation SAFBA détenue par NORPAR et acquise pour 75.161 K€ et vendue pour 69.365 K€. Le résultat financier était de 3.437 K€ et l'impôt sur les bénéfices était de 976 K€.

Pour cet exercice, le résultat comptable net s'établit à 1.563 K€. Le résultat financier, comme dans toutes les autres sociétés du Groupe et pour la même raison, est en baisse à 2.364 K€. L'impôt sur les bénéfices ressort à 793 K€.

AFFAIRES SOCIALES

- - - - -

Les tableaux ci-après reproduits, donnent la répartition et l'évolution des effectifs du Groupe et fournissent des indications chiffrées sur sa politique sociale.

1) Effectif total permanent et saisonnier au 31 décembre 2008

			CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL		
			H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
MOUVEMENTS DE PERSONNEL	ENTREES PAR	EMBAUCHES	2	1	1		1	3	16		6		26	4	
		PROMOTIONS			5	3	1						6	3	
		PROMOTIONS CONSECUTIVES A UNE FORMATION													
		MUTATIONS	2											2	
	TOTAL			4	1	6	3	2	3	16		6		34	7
	SORTIES PAR	RETRAITE	5		2	1		3	12					19	4
		DEMISSIONS		1	3		1	1	3		3	1		10	3
		LICENCIEMENTS						1			1			1	1
		INVALIDITE - DECES							2		1			3	
		PROMOTIONS MUTATIONS	1			1	4	3	2					7	4
DEPARTS TOUTES CAUSES, AUTRES															
TOTAL			6	1	5	2	5	8	19		5	1	40	12	
EFFECTIF AU 31/12			47	8	93	15	25	39	310	2	24	10	499	74	

		CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
SAISONNIERS													
ENTREES PAR	EMBAUCHES					1	4	6	25	122	70	129	99
SORTIES PAR	FIN DE CONTRAT					2	5	3	19	84	64	89	88
	DEMISSION									2		2	
	LICENCIEMENT									1		1	
AUTRES CDD													
ENTREES PAR	EMBAUCHES					3	7	6		77	12	86	19
SORTIES PAR	FIN DE CONTRAT					3	6	2		72	12	77	18
	DEMISSION									2		2	
	LICENCIEMENT												
EFFECTIF TOTAL AU 31/12													
						-1		7	6	38	6	44	12
DONT	APPRENTISSAGE							4		5		9	
	PROFESSIONNALISATION					1						1	
	QUALIFICATION												
	AUTRES					1			1			1	1
EFFECTIF AU 31 OCTOBRE													
						2	6	10	25	118	69	130	100

2) Effectifs – motifs des départs du personnel permanent au cours de l'année civile

SERVICE NATIONAL	MUTATIONS EXTERNES	DEMISSION	LICENCIEMENT POUR CAUSE PERSONNELLE	LICENCIEMENT POUR CAUSE ECONOMIQUE	RETRAITE	INVALIDITE DECES	TOTAL DEPARTS DE LA SOCIETE	MUTATIONS INTERNES A LA SOCIETE	CHANGEMENTS DE CATEGORIE	TOTAL GENERAL
		13	2		23	3	41	1	8	50

3) Répartition de l'effectif permanent par âge

	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
AU 31/12												
Moins de 20 ans							2				2	
20 à 29 ans	4	1	4	1		8	35		13		56	10
30 à 39 ans	15	3	14	4	8	8	56	1	3	1	96	17
40 à 49 ans	6	3	29	8	7	10	96		3	3	141	24
50 à 59 ans	19	1	45	2	10	13	116	1	5	6	195	23
Plus de 60 ans	3		1				5				9	
AGE MOYEN	45	40	48	42	46	42	45	45	35	50	45	43

4) Répartition de l'effectif permanent selon l'ancienneté

	CADRES		TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
AU 31/12												
Moins de 3 ans	4	2	1	2	1	4	28		7		41	8
3 à 6 ans	9	3	7		4	6	24	1	8		52	10
7 à 9 ans	4		8	1	3	3	15		2	2	32	6
10 à 12 ans	3		5	2	1	2	24				33	4
13 à 15 ans	5		7	4	1	4	18			1	31	9
16 à 20 ans	6	1	9	1		6	39		1	1	55	9
21 à 25 ans	1	1	14	1	2	4	26			5	43	11
plus de 25 ans	15	1	42	4	13	10	136	1	6	1	212	17
ANCIENNETE MOYENNE	15	11	21	16	19	15	19	16	10	19	19	15

5) Formation professionnelle continue

	MONTANT DE LA PARTICIPATION	REPARTITION DES STAGES PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE													
		CADRES		A.M.		EMPLOYES		OUVRIERS QUALIFIES		OUVRIERS SPECIALISES		TOTAL			
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
LEGALE 1,60% 327 182	(dépenses réelles) 641 986	NOMBRE DE STAGIAIRES		35	8	83	10	23	28	264	3	40	9	445	58
		NOMBRE D'HEURES DE STAGE REMUNEREES		772	122	1 880	280	401	534	9 887	22	890	58	13 830	1 016

6) Relations professionnelles

1 - COMITE DE GROUPE	
--> Nombre de réunions.....	1
2 - COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE	
--> Nombre de réunions.....	7
3 - COMITE D'ETABLISSEMENT	
--> Nombre de réunions.....	55
4 - DELEGUES DU PERSONNEL	
--> Nombre de réunions.....	40
5 - COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	
--> Nombre de réunions.....	17
6 - REUNIONS DE NEGOCIATION AVEC LES DELEGUES SYNDICAUX	
--> Nombre de réunions.....	2

(1) y compris les réunions extraordinaires

ENVIRONNEMENT ET QUALITE

1°) La protection de l'environnement fait partie des préoccupations majeures du Groupe. En effet c'est un facteur essentiel de notre développement et une étape décisive dans la politique de sécurité globale. Parmi les objectifs prioritaires qui contribuent à activer cette politique, on peut citer :

- L'implication quotidienne des usines dans la prise en compte de la dimension environnementale. L'une des traductions de ce principe se retrouve dans les politiques de stockage des eaux excédentaires issues du process de fabrication. Celles-ci sont stockées dans des bassins qui contiennent des éléments fertilisants comme l'azote ou la potasse. Cette eau peut être réutilisée pour l'irrigation des cultures au moment où le besoin s'en fait le plus sentir, permettant ainsi de diminuer les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.
- La poursuite des efforts destinés à réduire les consommations d'énergie.
- L'abaissement de la consommation des produits intermédiaires et la diminution chaque année des rejets dans l'atmosphère. A noter que le Groupe est adhérent de l'AERES (Association des entreprises pour la réduction de l'Effet de Serre).
- Une réflexion permanente avec les partenaires agricoles concernant la préservation de l'espace rural (réduction des apports d'engrais, diminution des quantités de terre livrées avec les betteraves) et de ce point de vue, la performance de la campagne en cours 2009/2010 doit être soulignée.
- Une politique d'investissements pour prévenir les pollutions accidentelles.

2°) Après de sa clientèle, le Groupe VERMANDOISE a le souci d'assurer une totale sécurité alimentaire. Ceci passe par la mise en œuvre de politiques de qualité et de sécurité. A titre d'exemple, le Groupe applique le programme H.A.C.C.P. (Hazard Analysis and Critical Control Point).

Cette approche permet d'identifier, localiser, évaluer et contrôler les risques potentiels liés à la fabrication d'un produit alimentaire. Dans le même esprit, le Groupe VERMANDOISE poursuit des efforts ambitieux de formation de ses équipes afin de parfaire les objectifs de qualité mais également en vue d'assurer à tous les membres du personnel le maximum de sécurité au travail.

PERSPECTIVES D'AVENIR

-=-=-=-=-=-

Le 30 Septembre 2009 s'achevait la période transitoire de la Réforme de l'O.C.M. Sucre. Les bouleversements ont été profonds : disparition de la garantie d'intervention, baisse de plus de 25 % des quotas entraînant la fermeture de plus de 70 sucreries en Europe, diminution drastique du prix de la betterave et du sucre, ouverture du marché européen aux P.M.A., contingentement des exportations de sucre hors quota... la liste est longue et comme l'admettait Monsieur BORCHARDT, Chef de Cabinet de la Commissaire Madame FISCHER BOEL, lors du congrès des betteraviers européens du 16 Juin 2009 : « Le secteur sucre a escaladé une montagne avec beaucoup d'efforts et même de douleur ».

Bien évidemment, les comptes des entreprises en ont été affectés même si – heureusement – ces dernières campagnes d'un point de vue technique, ont été satisfaisantes.

Si les perspectives de résultat pour 2009/2010 sont meilleures, il ne faut pas pour autant verser dans un excès d'optimisme. L'équilibre du marché européen est fragile, son lien avec le marché mondial et notamment les cours mondiaux du sucre est indéniable, or ces 50 dernières années nous ont beaucoup enseignés sur la volatilité des cours du sucre.

AFFECTATION DES RESULTATS

Votre Directoire vous propose de fixer le dividende à 45 euros.

Ainsi, le bénéfice net de l'exercice soit	9.446.599,38 €
augmenté du report à nouveau soit	15.941.609,93 €

forment un total distribuable de	<u>25.388.209,31 €</u>

Ce dernier serait affecté de la façon suivante :

1°) aux actionnaires à titre de dividendes soit	6.735.150,00 €
2°) au report à nouveau le solde soit	18.653.059,31 €

TOTAL : **25.388.209,31 €**

En conséquence, si vous acceptez cette proposition, il sera mis en paiement à partir du VENDREDI 19 FEVRIER 2010.

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant distribué au titre des trois précédents exercices sociaux :

EXERCICES	DIVIDENDE
2005/2006	40,00 €
2006/2007	42,00 €
2007/2008	42,00 €

* * * * *

Le Conseil prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes titulaire le Cabinet GVA Expertise – JFD Audit et proposera à l'Assemblée Générale de nommer en remplacement – pour la durée du mandat restant à courir (soit 1 an) – l'actuel Commissaire aux Comptes suppléant, à savoir, le Cabinet KPMG. En conséquence de cette nomination, il conviendra de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir (soit 1 an), il sera proposé le Cabinet SNR Audit.

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 du décret du 23 MARS 1967 faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Vous prendrez acte également du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes établi conformément à la loi et vous approuverez en tant que de besoin les opérations visées.

En application de la loi du 12 JUILLET 1985 modifiée, nous vous précisons que les actionnaires détenant plus de 5 % du capital sont les suivants :

- SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION 43 %
- Monsieur Jean-Michel DELLOYE plus de 10 %
- Monsieur Philippe DELLOYE plus de 5 %

* * * * *

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, nous vous précisons que les rémunérations de toute nature versées à vos Dirigeants et mandataires sociaux se sont élevées à 199.790 euros, sachant que conformément aux accords conclus au sein du Groupe, celles-ci sont prises en charge en totalité par la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, à l'exception des jetons de présence qui ont été versés aux Administrateurs ou aux Membres du Conseil de Surveillance des Sociétés filiales concernées.

En outre en application de la loi 2005-842 du 26 JUILLET 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie (transposition en droit français de la directive européenne transparence) nous vous informons :

- que le nombre d'actions ainsi que le nombre total des droits de vote s'élèvent à 149.670.

En application de l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition, au 30/09/2009, du poste fournisseurs est la suivante :

96,3 %	moins de 30 jours ;
3,7 %	entre 30 et 60 jours ;
0 %	à plus de 60 jours.

Par ailleurs, nous vous rappelons en tant que de besoin, que divers engagements collectifs de conservation d'actions de notre Société (dont le détail vous a été communiqué dans le rapport de gestion de l'exercice 2004) ont été souscrits dans le cadre des articles 885-1bis et 787b du Code Général des Impôts, par certains de nos actionnaires et qu'ils portent sur 91,45 % du capital.

Enfin, nous vous invitons à prendre connaissance des comptes consolidés du Groupe VERMANDOISE constitués par votre Société et ses filiales la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES, et les sous-filiales la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, la Sucrierie de TOURY, et NORPAR établis à la date du 30 SEPTEMBRE 2009 conformément aux règles légales en la matière.

LE DIRECTOIRE.-

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre Société, le Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement au cours de l'exercice 2008/2009 pour accomplir la mission que vous lui avez confiée.

Au cours de l'exercice, Monsieur Jean-Claude DELLOYE, Président du Directoire, a remis sa démission le 20 Avril 2009 pour convenance personnelle. Il a été remplacé par Monsieur Daniel DELLOYE.

Les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2009 qui viennent de vous être présentés, font apparaître un bénéfice de 9.446.599,38 euros contre 9.682.811,04 euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été examinés en détail lors de notre réunion du LUNDI 21 DECEMBRE 2009 et n'ont donné lieu à aucune observation de notre part.

Le rapport du Directoire, constitue un compte rendu reflétant fidèlement l'activité de l'exercice écoulé et vous présente les perspectives d'avenir de l'ensemble du Groupe VERMANDOISE.

Votre Directoire vous propose de fixer le niveau de dividende à 45 euros contre 42 euros l'exercice précédent. Ce dividende sera payable le VENDREDI 19 FEVRIER 2010.

En conséquence, nous vous demandons d'approuver les comptes et la répartition du résultat qui vous sont soumis.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE.-

<p>David ELKAIM 31 rue de Monceau - 75008 PARIS</p> <p>Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie Régionale de PARIS</p>	<p>Cabinet GVA EXPERTISE-JFD AUDIT 15 avenue Paul Claudel – 80480 DURY Représenté par : Gilles VATBLED Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie. Régionale d'AMIENS</p>
--	--

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société anonyme au capital de 2 843 730 €
Siège social : Pole d'activités de Haute Picardie
BP 10010 – ESTREES DENIECOURT
80208 PERONNE Cédex

SIRET : 562 058 115
APE : 7010Z

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE clos le 30 SEPTEMBRE 2009

<p>David ELKAIM 31 rue de Monceau - 75008 PARIS</p> <p>Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie Régionale de PARIS</p>	<p>Cabinet GVA EXPERTISE-JFD AUDIT 15 avenue Paul Claudel – 80480 DURY Représenté par : Gilles VATBLED Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie. Régionale d'AMIENS</p>
--	--

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société anonyme au capital de 2 843 730 €
Siège social : Pole d'activités de Haute Picardie
BP 10010 – ESTREES DENIECOURT
80208 PERONNE Cédex

SIRET : 562 058 115

APE : 7010Z

<p>RAPPORT des COMMISSAIRES aux COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</p>
--

EXERCICE clos le 30 SEPTEMBRE 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 08/02/2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **30 septembre 2009**, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

<p>I/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS</p>
--

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III/ VERIFICATIONS et INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à PARIS, le 8 janvier 2010	Fait à DURY, le 8 janvier 2010
Le Commissaire aux Comptes David ELKAIM	Le Commissaire aux Comptes Cabinet GVA EXPERTISE-JFD AUDIT
Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie. Régionale de PARIS	Représenté par : Gilles VATBLED Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie. Régionale d'AMIENS

<p>David ELKAIM 31 rue de Monceau - 75008 PARIS Représenté par :</p> <p>Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie Régionale de PARIS</p>	<p>Cabinet GVA EXPERTISE-JFD AUDIT 15 avenue Paul Claudel – 80480 DURY Représenté par : Gilles VATBLED Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie. Régionale d'AMIENS</p>
---	--

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société anonyme au capital de 2 843 730 €
Siège social : Pole d'activités de Haute Picardie
BP 10010 – ESTREES DENIECOURT
80208 PERONNE Cédex

SIRET : 562 058 115
APE : 7010Z

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225.58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de Commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Date autorisation par le conseil de surveillance,	Nature, objet et modalités essentielles de la convention période d'application et incidences chiffrées
CS du 24/10/1994	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Convention d'assistance technique avec les sociétés du groupe.</u> <u>A ce titre, sur l'exercice, votre société a facturé :</u> <ul style="list-style-type: none"> - 21 342 € à la société SUCRIERE DE PITHIVIERS LE MEL - 1 945 212€ se décomposant en 152 449 € de forfait et 1 792 763 € à la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES - 78 373 € se décomposant en 54 881 € de forfait et 23 492 € à la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES - 569 497 € se décomposant en 76 224€ de forfait et 493 273 € à la SUCRERIE TOURY - 762 € HT à la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION - 762 € HT à la SOCIETE NORPAR

CS du 24/10/1994	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Convention de bail avec la société VERMANDOISE INDUSTRIES et selon avenant du 17/09/2007.</u> <p>Il a été facturé par la société VERMANDOISE INDUSTRIES à votre société, une somme de 23 110 €, droit de bail inclus.</p> <p>Il a été également facturé à votre société par la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES 29 057 € au titre de factures diverses (électricité, eau et divers...).</p> ▪ <u>Convention de location de terre avec la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES</u> <p>A ce titre, sur l'exercice, la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES a facturé à votre société la somme de 10 021 €</p> ▪ <u>Convention de trésorerie avec les sociétés du groupe.</u> <p>La rémunération des comptes courants des sociétés du groupe est en fonction de la moyenne annuelle des taux de rendements à l'émission des obligations des sociétés privées telle que calculée par l'INSEE dans le cadre des limitations admises par l'Administration fiscale :</p> <p>Solde des comptes courants au 30/09/2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION : 79€ Intérêts versés sur l'exercice : 4€ - SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIER LE VIEL : 42 820 € Intérêts reçus sur l'exercice : 223 € - SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES : 21 433 € Intérêts reçus : 24 € Intérêts versés : 308 €
------------------	--

<p>CS du 27/06/2000 CS du 28/05/2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Convention d'assistance commerciale avec la SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES et la sucrerie de TOURY</u> <p> Votre société a perçu une commission forfaitaire de 6,10€ par tonne de sucre vendu par son canal. La base de facturation inclut les ventes de sucre hors quota. Il a été à ce titre, facturé à la : </p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES</td> <td style="text-align: right;">2 551 167 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Sucrerie de TOURY</td> <td style="text-align: right;">307 794 €</td> </tr> </table>	- SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES	2 551 167 €	- Sucrerie de TOURY	307 794 €
- SOCIETE VERMANDOISE INDUSTRIES	2 551 167 €				
- Sucrerie de TOURY	307 794 €				

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Refacturation ferme de REVELON</u> <p> La COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES a refacturé à votre société pour les travaux effectués à la ferme de REVELON les sommes suivantes : </p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Frais de main d'œuvre :</td> <td style="text-align: right;">34 476 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Frais divers :</td> <td style="text-align: right;">313 €</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Caution au profit de la SICA PULPE HAUTE PICARDIE.</u> <p> Au cours de cet exercice, votre société a continué d'accorder sa caution à la société SICA PULPE HAUTE PICARDIE. Les sommes restant dues par la SICA à la CRCA de BRIE PICARDIE au 30/09/2009 s'élevaient à 313 940 € La commission de caution reçue de la SICA à ce titre, s'est élevée à 1 945€ au cours de l'exercice. </p>	- Frais de main d'œuvre :	34 476 €	- Frais divers :	313 €
- Frais de main d'œuvre :	34 476 €				
- Frais divers :	313 €				

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

<p>Fait à PARIS, le 8 janvier 2010</p> <p>Le Commissaire aux Comptes David ELKAIM</p> <p>Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie. Régionale de PARIS</p>	<p>Fait à DURY, le 8 janvier 2010</p> <p>Le Commissaire aux Comptes Cabinet GVA EXPERTISE-JFD AUDIT Représenté par : <u>Gilles VATBLED</u> Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie. Régionale d'AMIENS</p>
--	---

A T T E S T A T I O N

D U R A P P O R T F I N A N C I E R A N N U E L

Monsieur Stanislas WEDRYCHOWSKI, Secrétaire Général, atteste, qu'à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint, figurant en page 5) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Estrées-Deniécourt, le 30 DECEMBRE 2009

C O M P T E S D E

	EXERCICE 2008/2009	RAPPEL EXERCICE 2007/2008
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Ventes	366 291	145 037
Prestations de services	5 482 228	5 375 258
Variation de stocks	-50 411	182 496
Subventions d'exploitation	101 915	98 668
Reprise de provisions et transfert de charges	21 063	35 731
Autres produits	563	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION :	5 921 649	5 837 192
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de matières premières	134 011	185 386
Variation de stocks	19 111	-32 473
Autres achats et charges externes	774 719	795 118
Impôts et taxes	156 120	145 985
Salaires et traitements	1 700 159	1 864 875
Charges sociales	855 111	872 093
Dotations aux amortissements et provisions	158 889	221 690
Autres charges	7 630	9 784
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION :	3 805 750	4 062 458
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION I :</i>	<i>2 115 899</i>	<i>1 774 734</i>
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
Produits de filiales	8 104 680	8 104 680
Autres produits	318	1 247
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et revenus de certificats de dépôt	636 055	1 158 996
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS :	8 741 053	9 264 923

R E S U L T A T C O M P A R E S

	EXERCICE 2008/2009	RAPPEL EXERCICE 2007/2008
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Intérêts et charges assimilées	223	-118
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES :	223	-118
RESULTAT FINANCIER II :	8 740 830	9 265 041
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS I + II	10 856 729	11 039 775
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
- sur opérations de gestion	102 352	9 506
- sur opérations en capital	2 000	74 745
- reprise de provisions	253 432	476 005
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS :	357 784	560 256
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
- sur opérations de gestion	899	31 438
- sur opérations en capital	2 751	824
- dotations aux amortissements et provisions	395 870	294 267
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES :	399 520	326 529
RESULTAT EXCEPTIONNEL :	-41 736	233 727
PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION :	-531 930	-562 946
IMPOTS SUR LES BENEFICES :	-836 464	-1 027 745
BENEFICE DE L'EXERCICE :	9 446 599	9 682 811

B I L A N A U

	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	MONTANT NET	RAPPEL AU 30/09/2008
<u>ACTIF</u>				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	85 388	35 291	50 097	19 841
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains	657 948	3 034	654 914	654 914
Constructions	797 714	380 720	416 994	459 614
Matériels et outillages	130 603	116 483	14 120	17 373
Autres immobilisations corporelles	496 562	354 202	142 360	139 438
Avances et acomptes	5 670		5 670	0
SOUS-TOTAL :	2 088 497	854 439	1 234 058	1 271 339
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Participations	24 035 289		24 035 289	24 035 233
Autres titres immobilisés	690		690	520
Autres immobilisations financières	37 979		37 979	19 906
SOUS-TOTAL :	24 073 958	0	24 073 958	24 055 659
<u>STOCKS</u>				
Matières premières, approvisionnements	40 251		40 251	59 363
En-cours de production	137 773		137 773	133 677
Produits finis	143 816	26 264	117 552	198 323
SOUS-TOTAL :	321 840	26 264	295 576	391 363
<u>CREANCES</u>				
Créances clients	4 904		4 904	0
Autres créances	1 302 367		1 302 367	1 351 031
SOUS-TOTAL :	1 307 271	0	1 307 271	1 351 031
<u>DIVERS</u>				
Valeurs mobilières de placement	31 015 196		31 015 196	28 296 783
Disponibilités	168 883		168 883	84 200
SOUS-TOTAL :	31 184 079	0	31 184 079	28 380 983
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance	57 707		57 707	37 997
SOUS-TOTAL :	57 707	0	57 707	37 997
TOTAL GENERAL :	59 118 740	915 994	58 202 746	55 508 213

30 SEPTEMBRE 2009

	MONTANT	RAPPEL AU 30/09/08
<u>PASSIF</u>		
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital social	2 843 730	2 843 730
Primes d'émission d'actions	15 945 066	15 945 066
Ecarts de réévaluation	192 662	192 662
Réserve légale	416 897	416 897
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 028 446	11 028 446
Report à nouveau	15 941 610	12 544 939
Résultat de l'exercice	9 446 599	9 682 811
Provisions réglementées	633 783	595 733
SOUS-TOTAL :	56 448 793	53 250 284
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>		
Provisions pour risques	102 351	
Provisions pour charges	324 050	300 108
SOUS-TOTAL :	426 401	300 108
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	163	0
Emprunts et dettes financières divers	79	5 448
Dettes fournisseurs	68 211	33 721
Dettes fiscales et sociales	1 188 651	1 839 335
Autres dettes	70 448	79 317
SOUS-TOTAL :	1 327 552	1 957 821
TOTAL GENERAL :	58 202 746	55 508 213

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
AU 30 SEPTEMBRE 2009
(en milliers d'euros)

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.-

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du lundi 21 Décembre 2009.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.-

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et notamment ceux énoncés dans le guide comptable professionnel des sucreries, raffineries et distilleries et couvrent la période du 1^{er} Octobre 2008 au 30 Septembre 2009.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de la Société sont consolidés dans les comptes de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION par la méthode de l'intégration globale.

A) *Immobilisations incorporelles et corporelles.*

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les amortissements pour dépréciation retenus pour déterminer le résultat courant sont calculés selon le mode dégressif pour le matériel et selon le mode linéaire pour les autres biens.

Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Chaque composant identifié au sein d'un bien fait l'objet d'un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu'un élément de l'actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche une dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

⇒ Logiciels	5 ans
⇒ Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans
⇒ Constructions	20 ans
⇒ Agencements et aménagements constructions	5 à 15 ans
⇒ Matériels et outillages	5 à 20 ans
⇒ Véhicules	5 ans
⇒ Matériels et mobiliers de bureau	5 ans
⇒ Matériels informatiques	4 ans

B) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur valeur d'inventaire est analysée annuellement en fonction de leur valeur d'usage, au vu notamment des résultats dégagés par les Sociétés concernées et de l'évolution de leur situation nette.

Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

C) Actif circulant

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Les stocks sont éventuellement dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale par référence à un prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes de charges constatées d'avance représentent des frais comptabilisés dans l'exercice dont une quote-part, par la règle du prorata temporis, concerne l'exercice suivant.

D) Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur d'inventaire des titres cotés est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

La valeur des titres non cotés est estimée à leur valeur probable de négociation.

Le cas échéant, l'apparition d'un risque de contrepartie sur un titre fait l'objet d'une provision spécifique.

Les intérêts courus non échus sont comptabilisés en résultat.

E) Capitaux propres.

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés sous la rubrique « provisions réglementées ».

Les éléments exceptionnels ne sont pas inclus dans le résultat courant, conformément au plan comptable général.

F) Provisions.

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont réestimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

Régimes à prestations définies : engagements de retraites : cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

Les hypothèses retenues sont :

- Un départ à la retraite à l'initiative du personnel employé à l'âge de 62 ans avec des indemnités majorées des charges sociales, à l'identique des comptes clos au 30/09/2008.
- Une mise à la retraite des cadres à l'âge de 65 ans avec des indemnités majorées des charges sociales, à l'identique des comptes clos au 30/09/2008.

Taux d'actualisation financière 5,24 %, contre 6,86% l'exercice dernier.

Seuls les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés.

Les variations de l'engagement correspondant aux médailles du travail sont comptabilisées en résultat. Cette provision correspond aux droits acquis par les salariés qui devront à terme leur être versés

NOTES SUR LE BILAN.

Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	30/09/2008	Acquisitions	Cessions	30/09/2009
Logiciels	49	39	3	85
TOTAL	49	39	3	85

Amortissements	30/09/2008	Dotations	Reprises	30/09/2009
Logiciels	29	9	3	35
TOTAL	29	9	3	35

Aucun changement d'estimation comptable ayant un impact sur l'exercice n'a été constaté

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	30/09/2008	Acquisitions	Cessions	30/09/2009
Terrains, agencements	658			658
Constructions	668			668
Agencements constructions	130			130
Matériels, outillages	131			131
Autres	485	58	48	495
Avances et acomptes	0	6		6
TOTAL	2072	64	48	2088

Amortissements	30/09/2008	Dotations	Reprises	30/09/2009
Terrains, agencements	3			3
Constructions	250	32		282
Agencements, constructions	88	10		98
Matériels, outillages	113	3		116
Autres	346	57	48	355
TOTAL	800	102	48	854

Aucun changement d'estimations comptable ayant un impact significatif sur l'exercice n'a été constaté.

Immobilisations financières

	30/09/2008	Acquisitions	Cessions	30/09/2009
Entreprises liées :				
- SSP	21 217			21 217
- CNSR	2 815			2 815
Autres participations				
- SICA PULPES HAUTE PICARDIE	3			3
Autres immobilisations financières	20	30	12	38
Total des valeurs brutes	24 055	30	12	24 073
Total des valeurs nettes	24 055	30	12	24 073

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS (en K€)

	Capital Au 30/09/2008	Capitaux propres autres que le capital Au 30/09/2008	Quote-part de capital détenu (en pourcentage) Au 30/09/2008	Valeur comptable brute des titres détenus Au 30/09/2008	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice 2007/2008	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice 2008/2009	Observations Exercice clos le
SOCIETE OU GROUPE DE SOCIETES										
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous :										
1° Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) :										
SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL	7 648	112 797	56,51 %	21 217			19 081	17 747	8 105	30/09/08
2° Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société) :										
COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES	2 971	7 667	35,51 %	2 815			3 477	1 466	-	30/09/08
B- Renseignements globaux concernant les filiales et les participations										

Stocks et en-cours

Stocks	Valeur comptable	Valeur de la réalisation à la date de la clôture	Ecart
Matières premières	40	40	0
Produits en cours	138	138	0
Produits finis	118	118	0
TOTAL	296	296	0

Les créances

Valeurs brutes	30/09/2009	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2008
Créances fiscales	21	21		13
Impôts sur les Sociétés	191	191		
Autres créances	256	256		293
Clients	5	5		
TOTAL	473	473		306

Les produits à recevoir

	30/09/2009	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2008
Autres	834	834		1 045
TOTAL	834	834		1 045

Les valeurs mobilières de placement

	Actif
Certificats de dépôt	29 662
Sicav monétaires et FCP	1 353
TOTAL	31 015

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent essentiellement des abonnements, des taxes, de la maintenance et de la location mobilière.

Capitaux propres

Le capital social de 2.843.730 euros est divisé en 149.670 actions au nominal de 19 euros chacune, entièrement libérées.

Tableau de variation des capitaux propres :

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Capitaux propres
149 670	Capitaux propres au 30/09/2007	2 844	15 945	30 469	49 258
	Dividende distribué			-6 286	-6 286
	Résultat net 2007/2008			9 683	9 683
149 670	Capitaux propres au 30/09/2008	2 844	15 945	33 866	52 655
	Dividende distribué			-6 286	-6 286
	Résultat net 2008/2009			9 447	9 447
149 670	Capitaux propres au 30/09/2009	2 844	15 945	37 027	55 816

Tableau des provisions

PROVISIONS REGLEMENTEES	30/09/2008	Dotations	Reprises		30/09/2009
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
Amortissements dérogatoires	20	10	4		26
Provisions pour investissement	556	281	84	165	588
Provisions pour hausse des prix	20				20
TOTAL	596	291	88	165	634

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30/09/2008	Dotations	Reprises		30/09/2009
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
Provisions pour risques	0	102			102
Provisions pour charges	300	24			324
TOTAL	300	126			426

Le nouveau mode de calcul et de comptabilisation de la provision pour indemnités de retraite a conduit à une dotation de provision de 24.

L'engagement au titre de l'indemnité de retraite couvert par un contrat d'assurance s'élève à 82.

L'engagement correspondant aux médailles du travail s'élève à 5 et a été comptabilisé en résultat (rappel engagement 2008 : 4).

Dettes financières

DETTES FINANCIERES, HORS CONCOURS BANCAIRES COURANTS	30/09/2009	30/09/2008
Comptes courants entreprises liées		5
TOTAL	0	5

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	A moins d'1 an	A 1 an au plus	A plus d'1 an	TOTAL
Total des dettes financières	0	0		0

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	30/09/2009	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2008
Dettes fournisseurs	54	54		18
Dettes envers les organismes sociaux	205	205		210
Dettes envers les organismes fiscaux	173	173		228
Impôt sur les Sociétés				571
Autres dettes	17	17		7
TOTAL	449	449	0	1 034

Charges à payer

	30/09/2009	A 1 an au plus	A plus d'1 an	30/09/2008
Fournisseurs factures non parvenues	14	14		15
Personnel	699	699		730
Impôts et taxes	111	111		101
Autres	53	53		72
TOTAL	877	877	0	918

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.

Chiffres d'affaires

Analyse par branche d'activité	30/09/2009	30/09/2008
Ventes agricoles (1)	366	145
Prestations de services	5 482	5 375
TOTAL	5 848	5 520

(1) dont France : 366
dont Export : -

Charges d'exploitation

L'ensemble des rémunérations allouées aux Membres des organes d'Administration et de Direction, y compris les jetons de présence, s'élève à 199 K€

Résultat financier

	30/09/2009	30/09/2008
Revenus des prêts		1
Revenus des titres de participation	8 105	8 105
Produits nets sur cession de VMP et certificats de dépôt	636	1 159
TOTAL	8 741	9 265

Résultat exceptionnel

	30/09/2009	30/09/2008
Produits de cession immobilisations	2	74
Reprises provisions exceptionnelles	254	476
Autres produits	102	10
VNC immobilisations		-1
Dotations provisions exceptionnelles	-396	-294
Autres charges	-4	-31
TOTAL	-42	234

Impôts sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Participation	Après impôt et participation
Résultat courant	10 857	878	532	9 447
Résultat exceptionnel	-42	-42		0
Résultat net comptable				9 447

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt.

	Actif Allègement	Passif Accroissement
Provision congès payés	24	
Taxe Organic	2	
Participation des salariés	177	
Provision pour indemnité départ en retraite	108	
Amortissements dérogatoires		9
Provision pour hausse des prix		7
TOTAL	311	16

AUTRES INFORMATIONS

A) *Effectif moyen*

L'effectif moyen à la date du 30 Septembre 2009 était le suivant :

- Cadres et Agents de maîtrise :	25
- Employés et Ouvriers :	10
	<hr/>
	35

B) *Eléments concernant les entreprises liées*

	30/09/2009	30/09/2008
Participations	24 032	24 032
Autres créances	872	1 222
Autres dettes	5	7
Produits d'exploitation	5 601	5 474
Charges d'exploitation	113	217
Produits de participation	8 105	8 105

C) *Créances et dettes représentées par des effets de commerce*

Néant.

D) *Engagements financiers*

Caution donnée au profit de la CRCAM de BRIE PICARDIE pour l'emprunt contracté par la SICA PULPES HAUTE PICARDIE.

→ Solde au 30 Septembre 2009 : 314 K€.

E) Tableau de financement

	30/09/2009	30/09/2008
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	9 447	9 683
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	111	104
Variation des provisions	191	-74
Plus ou moins-values de cession d'actifs	0	-73
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9 749	9 640
Variation des stocks et en-cours	69	-215
Variation des créances clients et comptes rattachés	-5	191
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	33	-40
Variation des autres créances et dettes	-633	600
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-536	536
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	9 213	10 176
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition immobilisations incorporelles	-39	-8
Acquisition immobilisations corporelles	-64	-35
Acquisition de titres	0	
Cession d'actifs immobilisés	2	74
Variation des autres immobilisations financières	-18	34
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)	-119	65
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-6 286	-6 286
Souscription d'emprunts et dettes financières		
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-5	-3
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-6 291	-6 289
Divers prélèvements sur les réserves (D)		
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C+D)	2 803	3 952
TRESORERIE A L'OUVERTURE (E)	28 381	24 429
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	31 184	28 381

F) Frais de recherche et de développement : Néant.

G) Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :
ANALYSE DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION
(en milliers d'euros)

Produits d'exploitation

	2008/2009	2007/2008
Ventes de l'exploitation agricole	366	145
Assistance fournie facturée à diverses Sociétés du Groupe	5 475	5 366
dont assistance technique : 2 616		
dont assistance commerciale : 2 859		
Autres prestations de services	2	3
Locations diverses	5	6
Variation de la valeur des avances aux cultures	-50	182
Primes de jachère : Politique Agricole Commune	102	99
Transferts de charges et reprises de provisions	21	36
Autres produits	1	
TOTAL	5 922	5 837

Charges d'exploitation

	2008/2009	2007/2008
Achats pour exploitation agricole	115	158
Variation stocks produits de consommation d'exploitation agricole	19	-32
Achats et services extérieurs pour exploitation agricole et siège	794	822
Impôts et Taxes diverses	156	146
Charges de personnel	2555	2737
Dotation aux amortissements et provisions indemnités départ retraite	159	222
Jetons de présence et divers	8	10
TOTAL	3806	4063

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
<u>I.- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital social	2.843.730	2.843.730	2.843.730	2 843 730	2 843 730
b) Nombre d'actions existantes	149.670	149.670	149.670	149 670	149 670
<u>II.- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes y compris produits financiers	10.010.379	20.386.843	13.956.577	15 066 382	14 641 639
b) Résultat avant impôts, participation des salariés amortissements et provisions	6.661.131	16.803.180	10.371.241	11 304 497	11 116 320
c) Impôts sur les bénéfices	449.085	607.833	457.016	1 027 745	836 464
d) Participation des salariés de l'exercice	319.941	843.396	526.023	562 946	531 930
e) Résultat après impôts, participation des salariés amortissements et provisions	5.851.351	15.160.657	9.063.246	9 682 811	9 446 599
f) Résultat distribué	5.986.800	5.986.800	6.286.140	6 286 140	6 735 150
<u>III.- RESULTATS PAR ACTION</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	39,37	102,57	62,73	64,91	65,13
b) Résultat après impôts, participation des salariés amortissements et provisions	39,10	101,29	60,56	64,70	63,12
c) Dividende net attribué à chaque action	40,00	40,00	42,00	42,00	45,00
<u>IV.- PERSONNEL</u>					
a) Effectif moyen pendant l'exercice	39	39	38	37	35
b) Montant de la masse salariale	1.769.908	1.763.792	1.730.245	1 864 875	1 700 159
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres Sociales, etc...)	820.175	939.676	832.174	872 093	855 111

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RENDANT COMPTE :

- ☒ des procédures de contrôle interne à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- ☒ de la gestion des risques mis en place au sein de la Société.

ET DONNANT DES INFORMATIONS :

- ☒ requises par l'article 225-68 du Code de Commerce et relatives au dispositif en matière de gouvernement de l'entreprise.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- ⇒ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2009,
- ⇒ du mode de fonctionnement du contrôle interne dans notre Société.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance du Lundi 21 Décembre 2009.

I.- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.-

1.1.- Composition du Conseil de Surveillance

Votre Conseil de Surveillance est, depuis le 9 février 2007, composé de 6 membres, dont 2 sont considérés comme indépendants. La liste des membres du Conseil de Surveillance de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres Sociétés, figure ci-après. Aucun règlement intérieur n'existe qui organise le fonctionnement du Conseil de Surveillance. Conformément aux statuts les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 6 ans alors que le code AFEP/MEDEF préconise des mandats d'une durée maximale de 4 ans. Néanmoins, le Conseil considère que ce point ne devrait pas constituer un obstacle à la bonne gouvernance de la Société dès lors que le Conseil veille à l'occasion des renouvellements et/ou nominations de nouveaux Administrateurs à assurer une composition harmonieuse de ses membres, qui contribue à son bon fonctionnement et à préserver la qualité de ses débats.

Il n'existe pas à ce jour une procédure formelle d'évaluation du fonctionnement et des travaux du Conseil mais à l'occasion de la réunion de fin d'année, un débat « informel » est engagé entre les membres sur les axes d'amélioration possibles concernant l'information sucrière et qui soit de nature à permettre une meilleure réflexion pour la prise de décision stratégique.

1.2.- Code de gouvernement d'entreprise.

Dans sa séance du 16 Décembre 2008, le Conseil de Surveillance a décidé que le Code de Gouvernement d'entreprise auquel il se référerait sera celui résultant du rapport de l'AFEP et du MEDEF (Principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'Octobre 2003 et de leurs recommandations de Janvier 2007 et d'Octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux des Sociétés cotées).

1.3.- Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois. L'agenda des réunions du Conseil de Surveillance était le suivant :

Date	Points important de l'ordre du jour	Taux de présence des membres du Conseil de Surveillance
24 OCTOBRE 2008	<ul style="list-style-type: none"> → Nomination d'un Membre du Directoire. → Rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du trimestre écoulé. → Déroulement de la campagne sucrière. → Situation commerciale. Situation sociale. → Décision d'investissements. → Perspectives de résultat. 	100 %
16 DECEMBRE 2008	<ul style="list-style-type: none"> → Rapport du Directoire sur l'activité de la Société au cours du trimestre écoulé. → Activité des filiales. → Situation commerciale. → Déroulement de la campagne sucrière. → Examen des budgets et travaux neufs et d'entretien des usines. → Présentation des comptes de l'exercice. → Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire. → Gouvernance de l'entreprise. 	100 %
20 AVRIL 2009	<ul style="list-style-type: none"> → Nomination d'un nouveau Président du Directoire. 	100 %
4 MAI 2009	<ul style="list-style-type: none"> → Situation betteravière. → Situation commerciale. → Situation sociale. → Point sur les contentieux en cours 	100 %
28 MAI 2009	<ul style="list-style-type: none"> → Rapport trimestriel du Directoire. → Situation commerciale. → Situation des emblavements. → Situation sociale. → Examen de la situation provisoire arrêtée à la date du 31 MARS 2009. → Point sur les contentieux en cours. → Mise en place du Comité d'Audit. 	66 %

1.4.- Autres participants aux séances du Conseil de Surveillance

Outre la présence du Secrétaire du Conseil, assistent aux réunions (de MAI et DECEMBRE) les Commissaires aux Comptes.

1.5.- Convocation des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués 15 jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L.225.238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil lorsque celui-ci examine et arrête les comptes intermédiaires, ainsi que les comptes annuels.

1.6.- Informations des membres du Conseil de Surveillance

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de Surveillance leur sont communiqués dans la mesure du possible avant la réunion.

1.7.- Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent ordinairement au Syndicat National des Fabricants de Sucre à PARIS 16°. Un calendrier des réunions est remis à la réunion d'OCTOBRE de l'année N pour l'année N+1.

1.8.- Comités spécialisés

Il existe un comité spécialisé qui est chargé de fixer la rémunération des membres du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance et un Comité d'Audit dont la mise en place a été décidée à l'occasion de la réunion du Conseil de Surveillance du 28 Mai 2009. Les membres de ce Comité d'Audit sont :

- ⇒ Madame Myriam VANDER ELST - TRECA
- ⇒ Monsieur Bernard DESROUSSEAUX
- ⇒ Monsieur Michel DELLOYE
- ⇒ Monsieur Patrice MOTTE

1.9.- Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués à tous les membres du Conseil de Surveillance, Commissaires aux Comptes, éventuellement modifiés puis approuvés lors de la réunion suivante.

2.0.- Critère d'indépendance des membres

Les critères d'indépendance retenus par le Conseil de Surveillance et en référence du Code de gouvernement d'entreprise AFEP et MEDEF, sont les suivants :

- 1°) Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une Société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- 2°) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- 3°) Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- 4°) Ne pas être Administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.
- 5°) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité.

Membres du Conseil de Surveillance indépendants :

- ⇒ Monsieur Bernard DESROUSSEAUX
- ⇒ Sté INVELIOS CAPITAL SAS

2.1.- Aucun membre du Conseil de Surveillance n'est élu par les salariés

2.2.- Aucun censeur n'a été nommé

2.3.- Nomination des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit détenir au minimum 1 action.

2.4.- Règle de répartition des jetons de présence

Le montant des jetons de présence a été fixé à 7.622 euros/an. Le montant est réparti sur la base du nombre de participations aux séances.

⇒ **Montant versé au titre de l'exercice 2008/2009**

○ Monsieur Patrick DELLOYE	1.094
○ Monsieur Michel DELLOYE	1.360
○ Monsieur Bernard DESROUSSEAUX	1.360
○ Monsieur Patrice MOTTE.....	1.088
○ Madame Myriam VANDER ELST – TRECA	1.360
○ Sté INVELIOS CAPITAL SAS	1.360
	=====
TOTAL	7.622

1°) Composition du Conseil de Surveillance de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Noms	Date de première nomination	Date d'échéance de leur mandat à l'occasion de l'Assemblée Générale de :	Fonction principale exercée dans la Société
Patrick DELLOYE	2006	2013	- Président du Conseil de Surveillance
Bernard DESROUSSEAUX	2003	2015	- Vice-Président du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit
Michel DELLOYE	2001	2013	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit
Patrice MOTTE	2001	2013	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit
Myriam VANDER ELST-TRECA	2007	2013	- Membre du Conseil de Surveillance - Membre du Comité d'Audit
Sté INVELIOS CAPITAL SAS	2006	2012	- Membre du Conseil de Surveillance

AUTRES MANDATS OU FONCTIONS

<p>Patrick DELLOYE</p> <p>Michel DELLOYE</p> <p>Bernard DESROUSSEAUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la Sucrierie de TOURY. - Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL. - Représentant de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES au Conseil d'Administration de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES. - Administrateur de la Sucrierie de TOURY. - Représentant permanent de la CAPMA au Conseil de Monceau Générale Assurances. - Représentant permanent du GIL-SOMME au Conseil d'Administration d'IMMOSOMME. - Représentant permanent du GIL-SOMME au Conseil d'Administration de la S.A. Immobilière de PERONNE. - Représentant permanent du GIL-SOMME au Conseil d'Administration de la SACIS.
<p>Patrice MOTTE</p> <p>Myriam VANDER ELST-TRECA</p> <p>Sté INVELIOS CAPITAL SAS représentée par M. Philippe GESLIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL. - Directeur Marketing de la Société ITALTEL FRANCE. <p style="text-align: center;">NEANT</p> <p>La Société INVELIOS est Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL et de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES.</p> <p>Monsieur Philippe GESLIN est par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de CALYON, Crédit Foncier de MONACO, de L'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE , GECINA. - Administrateur d'EURO-DISNEY. - Censeur d'INVELIOS CAPITAL. - Gérant de GESTION FINANCIERE CONSEIL.

II.- RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

Il est rappelé que la loi sur la Sécurité Financière numéro 2003-706 publiée le 2 AOUT 2003 prévoit en son article 117 une obligation d'élaborer par le Président de votre Conseil, un rapport sur le contrôle interne.

Les Membres du Conseil de Surveillance de votre Société et ceux du Comité d'Audit s'impliquent dans le Contrôle Interne du Groupe.

Il doit être précisé que le Groupe ne dispose pas de service spécifique de Contrôle Interne (Auditeurs financiers affectés à cette mission). Celui-ci est directement exercé aux différents échelons de la hiérarchie à savoir Comptables des usines, Directeurs des usines, Chef Comptable et Responsable Trésorerie de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, Service du Secrétariat Général et Membres du Directoire de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES. Des délégations de pouvoir ont été établies dans ce sens.

L'importance d'un système de contrôle interne se traduit par la formalisation d'un certain nombre de procédures internes considérées comme essentielles au bon fonctionnement de l'activité de la Société dans un environnement de sécurité. Cette formalisation s'est traduite par l'élaboration d'un guide des procédures internes détaillant le déroulement des principaux processus opérationnels et financiers de la Société portant notamment sur les cycles achats de betteraves/production de sucre, ventes/clients, stocks (prix de revient), budgets des usines, trésorerie, traitement comptable, système informatique et personnel/payable.

Les principes prévalant à l'élaboration de ce guide ont été les suivants :

- veiller à la conformité des actes de gestion,
- satisfaire aux besoins d'information de la Direction,
- uniformiser les principes comptables nécessaires en consolidation,
- protéger l'intégrité des biens et des ressources du Groupe,
- prévenir les erreurs et les fautes, de maîtriser les risques (industriels, environnementaux, accidents du travail et autres),
- et assurer un enregistrement correct en comptabilité de toutes les informations.

Ce manuel, diffusé par le Service Administratif du Groupe VERMANDOISE s'applique sans exception à toutes les filiales de votre Société.

Les procédures mises en place permettent de s'assurer de la réalité des opérations engageant le Groupe à travers :

- la séparation des tâches et des fonctions,
- des procédures de décision et d'autorisation,
- des procédures d'exécution, d'enregistrement et de contrôle des opérations,
- un accès informatique surveillé et organisé.

Ce manuel s'organise en cinq parties formant un tronc commun applicable à toutes les Sociétés du Groupe. Ce manuel constitue le référentiel en matière de contrôle interne. Il a été remis dans le cadre de leurs interventions aux Commissaires aux Comptes des différentes Sociétés du Groupe. Il a donné lieu à échange de vues et vérification par leurs soins de la bonne mise en œuvre des pratiques recensées.

Les cinq parties traitant du contrôle interne sont les suivantes :

I.- POLITIQUE DU GROUPE

Ce chapitre définit le périmètre du Groupe dans lequel les procédures décrites dans le manuel sont applicables. Elles définissent le principe de séparation des tâches. Il y est traité de la sécurité informatique.

II.- ORGANISATION DES SERVICES

Cette partie passe en revue tous les services du Siège et des usines (services achats, services comptables, services expéditions, service commercial, service trésorerie, services betteraviers, service social, service consolidation, contrôle interne et activités agricoles). Elle définit l'ensemble des procédures qui sont applicables à chacun de ces services.

III.- INFORMATION DES TIERS

Cette partie recense toutes les publications, et informations diverses que la Société est amenée à diffuser.

IV.- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – SURVEILLANCE

Les travaux de préparation des réunions du Conseil sont définis dans ce chapitre (liste des documents à remettre aux Administrateurs).

V.- RISQUES ET ASSURANCES

Cette partie est consacrée à l'inventaire des différentes polices souscrites par le Groupe et ayant pour objet de le couvrir en cas de sinistre.

Dans le cadre du programme de vérification du respect des procédures de contrôle interne, l'audit, cet exercice, a porté sur la gestion de la trésorerie. Il doit être indiqué qu'une réorganisation a été effectuée en début d'année 2009 visant à une dissociation totale des tâches entre la tenue de la comptabilité et les opérations liées à la trésorerie au niveau de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES. L'audit a permis de constater que l'ensemble des règles prévues par les procédures internes du Groupe était respecté.

S'agissant de la gestion de la trésorerie, les règles de prudence conduisent la Direction à maintenir comme types de placement essentiellement le certificat de dépôt (pour une très large part auprès de la Banque Postale) et marginalement des SICAV monétaires sécurisées constituées de bons du Trésor.

**MEMBRES DU DIRECTOIRE
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
(Renseignements visés par l'Article 135 du Décret du 23 MARS 1967)**

-=-=-=-=-=-

Monsieur Jean-Claude DELLOYE
6 Rue François Ier
75008 PARIS

Président
jusqu'au 20 avril 2009

- Président Directeur Général de la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES (SA).
- Président du Conseil d'Administration de la Sucrierie de TOURY (SA)
- Président de la SOCIETE NORPAR (SAS).
- Dirigeant de la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES (SAS).
- Administrateur de la SICAV ETOILE ACTIONS INTERNATIONALES.

-=-=-=-=-=-

Monsieur Daniel DELLOYE
59 Grande Rue
80770 BEAUCHAMPS

Président
depuis le 20 avril 2009

- Président de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL (SA)
- Administrateur de la Sucrierie de TOURY (SA).

-=-=-=-=-=-

Monsieur Philippe DELLOYE
10 Route de Dargnies
80220 BOUVAINCOURT

Membre

- Président de la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES (SAS).
- Administrateur de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL (SA).
- Administrateur de la Sucrierie de TOURY (SA).

Madame Martine BRICOUT
12 Boulevard Jean Mermoz
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Membre

- Membre du Conseil de Surveillance de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION.

Madame Nicole DELLOYE
71 Avenue des Ternes
75017 PARIS

Membre

- Présidente du Directoire de la SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION.

Madame Pascaline CHRETIEN
3 Rue des Trois Pavillons
80090 AMIENS

Membre

Monsieur Christian MOTTE
20 Rue de l'Abbaye
80200 PERONNE

Membre

<p>David ELKAIM 31 rue de Monceau - 75008 PARIS</p> <p>Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie Régionale de PARIS</p>	<p>Cabinet GVA EXPERTISE-JFD AUDIT 15 avenue Paul Claudel – 80480 DURY</p> <p>Représenté par : Gilles VATBLED Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie. Régionale d’AMIENS</p>
--	---

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société anonyme au capital de 2 843 730 €
Siège social : Pole d’activités de Haute Picardie
BP 10010 – ESTREES DENIECOURT
80208 PERONNE Cédex

SIRET : 562 058 115
APE : 7010Z

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application
de l’article L. 225-235 du Code de Commerce,
sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance
de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES**

==-----==

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance, un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ❑ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ❑ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ❑ Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante
- ❑ Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante
- ❑ Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de Commerce.

<p>Fait à PARIS, le 8 janvier 2010</p> <p>Le Commissaire aux Comptes David ELKAIM</p> <p>Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie. Régionale de PARIS</p>	<p>Fait à DURY, le 8 janvier 2010</p> <p>Le Commissaire aux Comptes Cabinet GVA EXPERTISE-JFD AUDIT Représenté par : <u>Gilles VATBLED</u> Expert Comptable Commissaire aux Comptes Membre de la Cie. Régionale d'AMIENS</p>
---	--

EXPOSE SOMMAIRE SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

PENDANT L'EXERCICE ECOULE

-=-=-=-=-

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 14.641.639 euros contre 15.066.382 euros au cours de l'exercice précédent.

Sa ventilation est la suivante :

- Activité agricole	417.795 €
- Prestations de services.....	5.482.791 €
- Dividendes reçus de la filiale	8.104.680 €
- Autres produits financiers	636.373 €

	<u>14.641.639 €</u>

Après constitution d'une provision pour participation des salariés de 531.930 euros et paiement d'un impôt sur les bénéfices de 836.464 euros, le bénéfice net de l'exercice est en léger retrait à 9.446.599 euros contre 9.682.811 euros l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'améliore à 2.116 K€ contre 1.775 K€ ; les produits augmentent, la refacturation de la prestation commerciale fournie aux filiales est plus importante, le tonnage de sucre commercialisé étant plus élevé. Par ailleurs, le poste salaires diminue suite à des départs en retraite, enfin, la provision pour indemnité de départ en retraite ressort à 24 K€ contre 117 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est en très forte baisse, la rémunération moyenne de la trésorerie étant passée de 4,45 % à 1,96 % d'un exercice à l'autre.

Le Directoire proposera à la prochaine Assemblée Générale un dividende de 45 euros par action, le dividende de l'exercice précédent était de 42 euros.

Le résultat de la principale filiale, la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, est en retrait à 16,8 M€ contre 17,70 M€ ; le dividende versé par la filiale, la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, a été identique, en revanche, comme à la SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES, les produits financiers sont en forte diminution du fait de la décreue du loyer de l'argent.

Les résultats des activités sucrerie sont en très forte progression. L'absence de décision de retrait de BRUXELLES et un contexte commercial plus favorable du fait de l'assainissement du marché sont les deux facteurs principaux d'amélioration du résultat.

Le résultat net consolidé est de 25,1 M€ contre 14,7 M€.

La campagne 2009/10 s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Les rendements, du fait d'une richesse en sucre très élevée, ont été à nouveau battus et s'affichent à plus de 14 T de sucre/Ha.

La production du Groupe devrait être de l'ordre de 600.000 Tonnes de sucre (tous usages confondus et y compris la production de sirops et de jus transformés en alcool).

Les résultats consolidés de l'exercice 2009/10 seront en progression sous l'effet d'une baisse de certains coûts (transport et énergie) mais grâce également à un contexte de commercialisation des sucres plus favorable.

PROJET DE RÉSOLUTIONS PRESENTÉES
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES



Première Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- a) du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} OCTOBRE 2008 et clos le 30 SEPTEMBRE 2009,
- b) du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice,

approuve le compte de résultat et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés et arrête à 9.446.599,38 euros le bénéfice net comptable de l'exercice.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution.-

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et opérations visées par l'article 225-86 du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que toutes les conventions et opérations qui y sont relatées.

Troisième Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- 1°) du rapport du Président rendant notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- 2°) du rapport des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

déclare prendre acte desdits rapports.

Quatrième Résolution.-

L'Assemblée Générale, conformément aux statuts et sur proposition du Directoire, décide d'affecter de la façon suivante :

le bénéfice net de l'exercice soit	9.446.599,38 €
qui, augmenté du report à nouveau soit	15.941.609,93 €
<hr/>	
forme un total distribuable de	<u>25.388.209,31 €</u>
1°) aux actionnaires soit	6.735.150,00 €
2°) au report à nouveau le solde soit	18.653.059,31 €
<hr/>	
TOTAL :	<u>25.388.209,31 €</u>

En conséquence, si vous acceptez cette proposition, un dividende de 45 euros par action, imposable suivant la réglementation en vigueur, sera payable à partir du VENDREDI 19 FEVRIER 2010.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte des résultats distribués au titre des trois exercices précédents :

EXERCICES	DIVIDENDE
2005/2006	40,00 €
2006/2007	42,00 €
2007/2008	42,00 €

Cinquième Résolution.-

Suite à la démission du Cabinet GVA EXPERTISE – JFD AUDIT, l'Assemblée Générale décide la nomination comme Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet KPMG (actuel suppléant) pour la durée du mandat qui reste à courir (soit jusqu'à l'approbation des comptes 2009/2010).

Sixième Résolution.-

Le Cabinet KPMG ayant démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant pour être nommé Commissaire aux Comptes titulaire, l'Assemblée Générale décide de nommer comme Commissaire aux Comptes suppléant le Cabinet SNR Audit pour la durée du mandat qui reste à courir (soit jusqu'à l'approbation des comptes 2009/2010).

Septième Résolution.-

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de la Société pendant l'exercice 2008/2009, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui sont présentés.

Huitième Résolution.-

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié

**GROUPE SOCIETE VERMANDOISE DE
SUCRERIES**

- - - - -

COMPTES CONSOLIDES

Arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2009

RAPPORT DU DIRECTOIRE
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
AU 30 SEPTEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 233-16 et 233-26 du Code du Commerce relatifs aux comptes consolidés des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes consolidés arrêtés à la date du 30 SEPTEMBRE 2009 de votre Société, de ses filiales la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL, la COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES, de ses sous-filiales industrielles la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES, la Sucrierie de TOURY, et de la sous-filiale financière NORPAR.

Le rapport du Directoire présenté au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire vous donne toutes indications utiles sur les résultats tant de votre Société que de ses filiales et sous-filiales.

I.- RESULTATS CONSOLIDES DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES AU 30 SEPTEMBRE 2009

L'analyse comparée des résultats des deux exercices fait apparaître :

- ↳ Un résultat opérationnel à 31.764 K€ en forte hausse par rapport à celui de l'exercice précédent à 11.562 K€. Les raisons de cette importante progression ont été développées dans le rapport de gestion sur les comptes sociaux. Il s'agit d'une part de la décision d'absence de retrait (anciennement déclassement) qui a un double impact : les volumes commercialisés au titre du quota sont plus importants et la contribution appelée sur les sucres « retraités » ou « déclassés » - qui sont en fait des sucres hors quota – au titre de la redevance de restructuration, disparaît (soit une économie de + 9 Million d'euros) et d'autre part, d'un contexte globalement plus favorable pour la commercialisation des sucres. En revanche, les résultats des activités distillerie et sécherie de la sucrierie de TOURY sont en net retrait.
- ↳ Le résultat financier est en baisse significative à 6.186 K€ contre 10.199 K€ par suite de la diminution des taux du marché financier.
- ↳ La charge de l'impôt est de 12.808 K€ contre 7.078K€.

Compte tenu de ces différents éléments, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 25.142 K€ contre 14.673 K€ l'exercice précédent.

L'annexe à ces comptes vous donne toutes informations sur les modalités de leur élaboration.

II.- L'ACTIVITE DU GROUPE

1°) La campagne sucrière 2008/2009

Les données essentielles de cette campagne peuvent être résumées comme suit :

- ➔ Une production de sucre blanc de 478.010 Tonnes et de 528.450 Tonnes, si l'on ajoute les sirops et les jus partis vers la distillerie. Par comparaison, la production de la campagne précédente était de 422.358 Tonnes de sucre blanc et 448.933 Tonnes en ajoutant les sirops et jus. Cette augmentation de production de sucre blanc de 55.652 Tonnes, du fait de l'absence de mesure de retrait, a été en très grande partie commercialisée en sucres du quota. La production d'alcool de la sucrerie de TOURY a été de 566.327 Hectolitres.
- ➔ Les rendements ressortent en moyenne pour le Groupe à 89,07 Tonnes/Ha à 16° avec un niveau record de 95,9 Tonnes (+ 10 %) à TOURY et 86,47 T (+ 8,7 %) à SAINTE-EMILIE, soit une progression par rapport à la campagne précédente de + 6,8 % au niveau du Groupe. C'est pourtant avec dix jours de retard que les semis avaient été effectués mais ce handicap a pu être rattrapé grâce à des alternances de périodes sèches et pluvieuses. L'été humide de l'année 2008 a permis de disposer de betteraves volumineuses et l'ensoleillement de l'automne a étonnamment favorisé l'enrichissement en sucre. La richesse moyenne ressort à 18,72°. La tare terre plus élevée que les campagnes précédentes s'établit à environ 14,6 %, soit une augmentation de plus de 23 % par rapport à 2007/08.
- ➔ D'un point de vue technique, la campagne s'est déroulée dans de bonnes conditions. Sur le plan économique, comme il a été signalé dans le rapport sur les comptes sociaux, la hausse de l'énergie du début de l'année 2008 a fortement renchéri le coût d'achat du fuel pour l'exercice 2008/09.

2°) L'environnement économique

- ➔ Donnée fondamentale de la campagne, la Commission de BRUXELLES n'a pas appliqué de retrait préventif au titre de la campagne 2008/09. Pour mémoire, il faut remonter à la campagne 2004/05 où aucun déclassement (terminologie de l'époque) n'avait été appliqué. Entretemps, le « retrait » a été respectivement de 13,99 % en 2005/06, 15,33 % en 2006/07 et 13,5 % en 2007/08.

La campagne 2008/09 est la troisième et dernière campagne de la période transitoire de la nouvelle O.C.M. sucre, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006.

2.1 Bilan de la Réforme sucrière

- ➔ Abandon de quota pour la France

(rappel)

Milliers de Tonnes	Quotas de base 2006/07	Quotas supplémentaires	Abandons avant 2008	Abandons 2008	% par rapport à 2006/07	Quotas 2008/09 et 2009/10
Sucre	3 289,0	351,7	0	683,7	-20,8%	2 957
Isoglucose	19,8	7,8	27,6	0	-100,0%	0
Inuline	24,5	0	24,5	0	-100,0%	0
TOTAL	3 333,3	359,5	52,1	683,7	- 22 ,1 %	2 957

➔ Au niveau de l'U.E.

- ✓ Avant la Réforme, 23 pays sur 27 produisaient du sucre. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 18, 5 pays ont totalement renoncé : Irlande, Slovaquie, Lettonie, Bulgarie, Portugal continental.
- ✓ Six Etats membres ont réduit de 44 % ou plus leur production : Hongrie (- 75 %), Italie (- 67 %), Slovaquie (- 50 %), Espagne (- 50 %), Grèce (- 50 %) et Finlande (- 44 %).
- ✓ Les pays ayant abandonné plus de 50 % de leur quota ainsi que la Finlande bénéficient d'aides supplémentaires aux planteurs de betteraves (U.E. et nationales) de plus de 10 € par tonne de betteraves.
- ✓ Des besoins traditionnels de raffinage supplémentaires ont été octroyés.

➔ U.E. – Evolution des quotas sucre

Avant réforme	17,441 Millions de tonnes	
+ Quotas supplémentaires	+ 1,013 M.T.	
+ Adhésion Bulgarie et Roumanie	+ 0,114 M.T.	
- Abandons 2006/07 et 2007/08	- 1,825 M.T.	} - 5,230 M.T.
- Abandons 2008/09 et 2009/10 (Espagne)	- 3,405 M.T.	
Quotas 2009/10	= 13,337 M.T.	

- ➔ 66 % du quota 2009/10 est réalisé par 4 pays (la France : 24 %, l'Allemagne : 23 %, la Pologne : 11 % et le Royaume-Uni : 8 %).

2.2 Problématique des exportations de sucre

✓ Sucres du quota

La campagne 2008/09 a marqué un tournant dans l'histoire de l'O.C.M. sucre. En effet, conformément à la Réforme, les restitutions pour l'exportation de sucre du quota ont été suspendues, conduisant à la fin des exportations de sucre du quota avec restitution vers les pays tiers. Il en a été de même pour les restitutions à l'exportation des produits sucrés, toutefois, les exportateurs concernés ont pu bénéficier de reliquats de certificats dont les périodes de validité ont été prolongées de 5 à 10 mois.

✓ Sucres hors quota

Pour la campagne 2008/09, les données chiffrées telles qu'elles ressortent du tableau ci-après sont les suivantes :

- Disponibles (avant report sur N + 1) de 2,884 Millions de Tonnes, soit 1,400 Millions de Tonnes de plus que la campagne précédente.
- Des débouchés possibles vers l'industrie chimique et l'alcool de 2,160 Millions de Tonnes, sachant que 180.000 Tonnes proviendront d'importations de pays tiers (coef. explication ci-dessous).
- Un solde résiduel – sous ces hypothèses – de l'ordre de 900.000 Tonnes.

Dès lors que l'Europe n'était plus présente sur les marchés d'exportation de sucre du quota (pour les raisons exposées ci-dessus) et que son droit d'exporter, autorisé et inscrit à l'O.M.C. est de 1,350 Millions de Tonnes, il y avait donc une possibilité incontestée d'exporter les sucres excédentaires de la campagne. Les professionnels n'ont pas tardé à le faire valoir auprès de la Commission. Dans le même temps, les industries de la fermentation et de la levure faisaient également pression pour bénéficier d'un droit d'importation pour leurs besoins... (alors que les producteurs disposaient de larges quantités excédentaires !). La Commission de BRUXELLES a accédé à leur demande octroyant un droit d'importation de 400.000 Tonnes . Par ailleurs, elle a ouvert un contingent d'exportation pour le hors quota de 650.000 Tonnes.

En définitive, sur la campagne – et dans un contexte d'envolée des cours mondiaux du sucre – BRUXELLES a accordé un contingent supplémentaire de droits d'exportation de sucre hors quota de 300.000 Tonnes. Quant aux importations réalisées par les « levuriers », elles n'ont été que de 180.000 Tonnes.

Ainsi sur la campagne, l'exportation de sucre hors quota est redevenue possible. Toutefois, il doit être souligné que les exportations obéissent à des contraintes réglementaires très lourdes. Alors que les exportations de sucre hors quota avant 2006 étaient « quasiment libres », celles effectuées sous l'empire du nouveau règlement sont conditionnées par l'obtention d'un certificat dans le cadre d'un contingent, étant entendu qu'une caution significative doit être constituée pour toute opération d'exportation.

2.3 Trafic de perfectionnement actif

En conséquence de la fin des exportations de sucre du quota avec restitutions, les industries de seconde transformation se sont rapprochées de la Commission de BRUXELLES pour obtenir le droit de pouvoir importer des pays tiers, sans droit de douane, du sucre et sous réserve de le réexporter après avoir incorporé ce sucre dans des produits dits transformés (procédure dite du trafic de perfectionnement actif). Cela signifie, pour notre secteur, autant de parts de marché perdues pour le sucre du quota. Certes, les prix actuels du marché mondial n'incitent pas à importer mais dans une conjoncture dépressive, les importations, à ce titre, pourraient être conséquentes. Curieusement, la décision relative à la procédure de trafic de perfectionnement actif relève à BRUXELLES d'un comité des douanes présidé par la D.G.T.A.X.U.D. et semble échapper aux règles de l'O.C.M. sucre.

2.4 L'ouverture du marché aux P.M.A.

En conséquence de la Réforme sucrière de 2006, l'U.E. est maintenant importatrice d'un tonnage minimal de l'ordre de 2,8 Millions de Tonnes (consommation de l'Union Européenne, 16,1 Millions de Tonnes – sucre du quota : 13,3 Millions de Tonnes). Dans ce contexte, depuis le 1^{er} octobre 2009, les pays les moins avancés peuvent exporter sans limite de volume et sans droit de douane vers l'U.E. du sucre blanc ou du sucre brut destinés ou non au raffinage. Dans les faits, les possibilités d'exportation vers l'U.E. – pour les P.M.A. – ne sont ouvertes qu'aux pays traditionnellement exportateurs ou ayant un potentiel d'exportation pour éviter qu'un pays P.M.A. non producteur, n'importe du sucre du marché mondial et ne le réexporte vers l'U.E. De la sorte, sur les 50 pays P.M.A., seuls 16 sont référencés. En outre, les « importateurs » situés en Europe doivent être enregistrés et avoir exercé une activité dans les échanges de sucre pendant une certaine période pour obtenir l'autorisation d'importer (les fabricants de sucre européens sont également autorisés à réaliser de l'importation). Le Règlement 828/2009 a fixé un prix minimum d'importation à 90 % du prix de référence (soit 363,96 €/T pour le sucre blanc et 301,70 € pour le sucre brut).

Il est regrettable qu'au fil du temps les références à des mesures dites de sauvegarde – de nature à assurer une certaine protection pour la filière sucrière européenne – se fassent de plus en plus discrètes. Rappelons en effet que la Commission, lors de la mise en place de la Réforme sucre en 2005, indiquait que toute augmentation substantielle d'une campagne sur l'autre (plus 25 %) d'exportations de sucre vers l'U.E., de la part d'un pays P.M.A., déclencherait de facto une procédure visant à mettre en œuvre des mesures de surveillance, voire de suspension des exportations du sucre concerné. Cette déclaration d'intention, rassurante pour la filière, semble aujourd'hui devenue « lettre morte ». Certes, un dispositif est prévu qui concerne les pays A.C.P. (non P.M.A.) ayant signé un accord de partenariat économique mais les « garde-fous » prévus n'empêcheront pas les exportations vers l'Europe d'imploser dès lors que les cours mondiaux du sucre seront à des niveaux médiocres.

On trouvera ci-dessous les perspectives possibles d'exportation vers l'U.E. dans les années à venir.

Milliers de Tonnes	Avant Réforme 2006	2008/09 prévisions	2009/10 prévisions	Prévisions à partir de 2010/11
ACP Protocole	1 300	1 300	} 2 200	} 3 500
ACP QC AOE 08/09	200	230		
PMA Quota	100	205		
PMA Hors Quota	0	50		
Total ACP PMA	1 600	1 785		
Quotas Balkans	400	380	380	380
Quotas Bulgarie + Roumanie transitaires	-	528	-	-
CXL (Brésil, Australie, Cuba, ...)	98	107	667	667
Autres quotas (Inde, Moldavie)	10	20	30	30
Total Quotas	508	1 035	1 077	1 077
TOTAL GENERAL	2 108	2 820	3 277	4 577

Source S.N.F.S., réunion COPANIEF 05/06/2009

**POTENTIEL D'EXPORTATION VERS L'U.E.
DES PAYS A.C.P. / P.M.A. (O. I. S.)**

	ACTUEL	PROJECTIONS A PARTIR DE 2010/11
Maurice	510	600
Soudan	27	585
Guyana	213	295
Fidji	237	255
Swaziland	177	240
Zambie	55	225
Mozambique	55	220
Zimbabwe	67	220
Jamaïque	155	90
Malawi	55	80
Cambodge	8	75
Tanzanie	25	75
Belize	65	70
Trinité et Tobago	55	70
La Barbade	35	56
Laos	7	50
Autres	187	246
TOTAL	1 933	3 452

O. I. S. : Organisation Internationale du Sucre.

En regard de ces deux tableaux, il est intéressant de mettre en parallèle les possibilités de développement des capacités de raffinage dans l'U.E. :

Pays	Raffineries existantes	Nouvelles raffineries ou projets
Royaume-Uni	● Tate & Lyle	● Cantley (British Sugar)
Portugal	● RAR ● Alcantara Refinerias (Tate & Lyle)	● DAI/Coruche (SFIR)
France	● Marseille (Saint Louis Sucre/Erstein)	
Finlande	● Kantvik (Nordzucker)	
Suède	● Arlov (Nordzucker)	
Espagne		● Azurarera Ebro (British Sugar) ● Acor/Tereos
Bulgarie	6 raffineries	
Roumanie	7 raffineries ou sucreries/raffineries	
Italie		● Brindisi (SFIR) ?
Pays-Bas		● Suiker Unie
Pologne		● Chelmza (Nordzucker) ● Glinojek (British Sugar) ? ● KSC ? ● Pfeifer & Langen
Allemagne		● Euskirchen (Pfeifer & Langen) ?
Bosnie Herzégovine		● Studen (Agrana)

Source S.N.F.S., réunion COPANIEF 05/06/2009

2.5 Analyse des bilans sucre

BILAN U.E. à 2008/2009 (Source FRANCE AGRIMER)

(En 1.000 Tonnes, valeur blanc)

	2008/2009 (1/10 - 30/09) – 12 mois			2008/2009 (1/10 - 30/09) – 12 mois	
	Quota	Hors Quota		Quota	Hors Quota
I.- RESSOURCES			II.- UTILISATIONS		
1.- Stocks au 1/07 – 1/10	2.882	0	1.- Consommation intérieure	16.020	2.160
- Libres	1.869	0	1.1.- dont industrie chimique		960
- Intervention	319	0	1.2.- dont éthanol		1.200
- Report / retrait	694		2.- Exportations sur pays tiers de sucre en l'état	200	650
2.- Production « fraîche »	12.458	2.884	3.- Exportations de sucre sous forme de produits transformés	900	
3.- Importations des pays tiers de sucre en l'état	2.720	180	III.- STOCKS AU 30 SEPTEMBRE		
4.- Importations des pays tiers de sucre sous forme de produits transformés	550	0	- Libres	1.490	
			- Intervention	0	
			- Retrait	0	
			- Report	0	254
TOTAL DES RESSOURCES	18.610	3.064	TOTAL DES UTILISATIONS	18.610	3.064

BILAN FRANCAIS (Source FRANCE AGRIMER)

(En 1.000 Tonnes, valeur blanc)

	2008/2009 (1/10 - 30/09) – 12 mois			2008/2009 (1/10 - 30/09) – 12 mois	
	Quota	Hors Quota		Quota	Hors Quota
I.- RESSOURCES			II.- UTILISATIONS		
1.- Stocks au 1/10	372	0	1.- Consommation intérieure	2.050	805
- Libres	304		1.1.- alcool et éthanol		620
- Stocks français en Belgique	6		1.2.- chimie et pharmacie		185
- Intervention	0		2.- Exportations de sucre en l'état	1.599	378
- Report	63		2.1.- Exportations vers l'U.E. (hors Belgique)	1.500	50
2.- Production	3.143	1.211	2.2.- Exportations vers les pays tiers	99	320
- Métropole	2.893	1.211	- Avec restitutions		320
- DOM	250		- Sucre hors quota		8
3.- Importations de sucre en l'état	370	16	2.3 – Livraisons RUP		
3.1.- Importations ACP et autres	160	16	3.- Exportations de sucre sous forme de produits sucrés	690	
3.2.- Importations de l'UE	210		III.- STOCKS AU 30 SEPTEMBRE		
4.- Importations de sucre sous forme de produits transformés	720		- Libres	266	0
			- Intervention	0	0
			- Report / retrait	0	44
			- Stock français en Belgique	0	0
TOTAL DES RESSOURCES	4 605	1 227	TOTAL STOCKS AU 30/09	4.605	1.227

↳ Bilan de l'Union Européenne.

La production fraîche totale ressort à 15,342 M.T. contre 17,094 M.T. la campagne précédente, soit - 1,752 M.T.. Cette baisse est la conséquence directe des décisions d'abandons de quota dans le cadre de la Réforme sucre.

Les surfaces ensemencées pour 2008/2009 s'établissent à 1,474 M.Ha contre 1,698 M.Ha (soit - 13 %). Les diminutions les plus importantes en pourcentage se situent en Hongrie (- 82 %), Tchéquie (- 42 %), Lituanie (- 42 %), Italie (- 27 %), Belgique (- 26 %), et Pologne (-15 %) ; un lot de pays a des diminutions autour de 10 % : il s'agit de la France, de la Finlande, de l'Espagne et du Danemark. En valeur absolue, les baisses les plus significatives concernent la France (- 38.000 Ha), la Pologne (- 34.000 Ha), la Hongrie (- 31.000 Ha), l'Italie (- 23.000 Ha) et la Belgique (- 22.000 Ha).

Les rendements quant à eux étaient en nette amélioration à 10,2 Tonnes de sucre/Ha contre 9,90 Tonnes de sucre/Ha.

La production sous quota est de 12,458 M.T. contre 14,326 M.T. la campagne précédente où le retrait était de 13,5 %. Il s'ensuit que la production hors quota est à peu près équivalent d'une campagne à l'autre à 2,884 M.T. pour 2008/2009 contre 2,768 M.T. la campagne précédente.

Les importations de sucre en l'état et de sucre sous forme de produit transformé sont du même ordre de grandeur d'une campagne sur l'autre à environ 3,450 M.T.

S'agissant des utilisations, on notera que la consommation européenne est stable à environ 16 M.T.. S'agissant des débouchés pour les sucres hors quotas, comme il a été expliqué ci-dessus, le volume vers l'industrie chimique et l'éthanol sera de l'ordre de 2,1 M.T., quant aux exportations de sucre hors quota, dans le bilan ci-dessus, elles apparaissent à 650.000 Tonnes, toutefois, un contingent supplémentaire de 300.000 Tonnes a été accordé par la Commission portant ainsi le tonnage total exporté au titre de cette campagne à 950.000 Tonnes.

Les stocks libres ressortent à 1,49 M.T. contre 2,58 M.T.. A ce niveau, ils représentent un peu plus d'un mois de consommation en Europe, ce qui est relativement bas.

↳ Bilan français.

La production fraîche totale ressort à 4,3 M.T. contre 4,7 M.T.. On rappelle que les surfaces ont baissé de 11 % en France entre les deux campagnes.

La consommation est stable à 2 M.T.. Les exportations de sucre en l'état vers l'U.E. s'établissent à 1,6 M.T. contre 1,8 M.T. la campagne précédente. Les exportations de sucre hors quota ressortent à 320.000 Tonnes. A la fin de la campagne, les stocks libres apparaissent à 266.000 Tonnes contre 317.000 Tonnes la campagne précédente.

2.6 Contentieux relatif aux cotisations à la production

En 2004, les fabricants de sucre ont contesté le niveau de cotisation à la production versé au titre des campagnes 2001/02 à 2005/06.

Pendant cette période, le principe d'autofinancement s'appliquait à l'O.C.M. sucre. Le montant des restitutions attribuées au sucre du quota, exporté vers les pays tiers en l'état ou sous forme de produits transformés contenant du sucre, était financé par des cotisations à la production sur les sucres A et B du quota. Le montant de la cotisation sur le sucre B du quota était ajusté chaque année pour respecter ce principe d'autofinancement.

Les cotisations étaient calculées réglementairement pour couvrir une dépense de restitution égale à la multiplication d'un « excédent exportable » en Tonnes par une « perte moyenne » en euros par Tonne.

L'excédent exportable était calculé en prenant pour assiette toutes les exportations de sucre et y compris celles contenues dans des produits transformés n'ayant pas bénéficié de restitutions. En revanche, pour la détermination de la perte moyenne, BRUXELLES ne tenait pas compte de ces exportations (produits transformés sans restitution). Or, cette omission – illogique en soi – a pour effet de majorer la perte moyenne et le montant des cotisations à la production dues. C'est ainsi que la filière sucrière a – à tort – acquitté des cotisations pour un montant au niveau de l'Union Européenne de 300 Millions d'euros, soit un bon tiers pour la France et, pour le Groupe VERMANDOISE, environ 11 Millions d'euros (sans les intérêts).

Cette affaire a été portée devant les instances judiciaires françaises lesquelles ont posé une question préjudicielle à la Cour de LUXEMBOURG. Cette dernière, dans un arrêt du 8 mai 2008, a invalidé le règlement fixant les cotisations à la production. Dans ces conditions, BRUXELLES devait donc publier un nouveau règlement. Après beaucoup de péripéties, tant devant la Commission que le Conseil, c'est finalement un règlement du Conseil qui fixe les modalités de calcul des cotisations à la production mais en faisant une interprétation – du point de vue des professionnels – erronée, de l'arrêt de la Cour de LUXEMBOURG. En effet, il résulte de ce nouveau règlement que BRUXELLES ne serait débiteur que de la somme de 10 Millions d'euros alors même que la profession réclamait 300 Millions d'euros. Cette situation est inacceptable par la filière qui va très probablement porter à nouveau cette affaire devant les instances judiciaires.

Sur un plan comptable, votre Groupe a neutralisé le produit attendu de ce procès par une provision de même montant.

3) La campagne sucrière 2009/2010.

3.1 - Caractéristiques de la campagne : des rendements à nouveau records !

En effet, des semis effectués avec trois semaines d'avance dans des sols régénérés par les froides températures de l'hiver ont permis à la plante de se développer de façon optimale. Une pluviométrie soutenue jusqu'en Juillet suivie d'un bel ensoleillement permettent d'atteindre des rendements records se situant à 95 Tonnes à 16° pour le Groupe (soit + 6,6 %).

Le développement de la plante est tel que le tonnage de sucre à l'hectare avoisine 14 Tonnes pour le Groupe ; l'usine de TOURY réalise à nouveau la meilleure performance avec 15,1 Tonnes. C'est au sud de Paris que se situent les richesses les plus élevées à environ 21° alors qu'à SAINTE-EMILIE elles se situent à 20° et à FONTAINE LE DUN à 19°. Les arrachages se sont déroulés dans de bonnes conditions, la pluviométrie étant relativement faible sur la première partie de l'automne. La tare terre devrait être basse et dans ces conditions, des économies substantielles seront réalisées sur les frais de transport grâce à la richesse élevée en sucre et à la faible tare terre.

Le production totale devrait être de l'ordre de 600.000 Tonnes de sucre, en hausse de 75.000 Tonnes (+ 14 %) dont 66.000 Tonnes de sirop et jus vert destinés à la distillerie. Ce chiffre est également un record pour le Groupe.

La distillerie de TOURY devrait produire durant l'exercice 600.000 HI d'alcool (+ 2,2 % par rapport à la campagne précédente).

Le coût de l'énergie sera moindre pour cet exercice ; la baisse sera de l'ordre de 20 %.

3.2 - La situation communautaire

Dans un contexte de cours mondiaux particulièrement élevés, une situation européenne équilibrée, aucune mesure de retrait pour la campagne 2009/2010 n'a été décidée. Ce sera donc la deuxième année consécutive où les producteurs de sucre bénéficieront d'un quota plein.

➤ Les bilans.

BILAN U.E. à 27 (Source FRANCE AGRIMER)

(En 1.000 Tonnes, valeur blanc)

	2009/2010 (1/10 - 30/09) – 12 mois			2009/2010 (1/10 - 30/09) – 12 mois	
	Quota	Hors Quota		Quota	Hors Quota
I.- RESSOURCES			II.- UTILISATIONS		
1.- Stocks au 1/07 – 1/10	1.744	0	1.- Consommation intérieure	15.900	2.200
- Libres	1.490	0	1.1.- dont industrie chimique		900
- Intervention	0	0	1.2.- dont éthanol		1.300
- Report / retrait	254		2.- Exportations sur pays tiers de sucre en l'état	0	1.570 - 1.750
2.- Production « fraîche »	12.859	4.126	3.- Exportations de sucre sous forme de produits transformés	960	
Retrait converti en hors quota	0	0	III.- STOCKS AU 30 SEPTEMBRE		
3.- Importations des pays tiers de sucre en l'état	2.900	0	- Libres	1.223	
4.- Importations des pays tiers de sucre sous forme de produits transformés	580		- Intervention	0	
			- Retrait		
			- Report	0	176 - 356
			TOTAL STOCKS AU 30/09	1.223	176 - 356
TOTAL DES RESSOURCES	18.083	4.126	TOTAL DES UTILISATIONS	18.083	4.126

BILAN FRANCAIS (Source FRANCE AGRIMER)

(1.000 Tonnes, valeur blanc)

	2009/2010 (1/10 - 30/09) – 12 mois			2009/2010 (1/10 - 30/09) – 12 mois	
	Quota	Hors Quota		Quota	Hors Quota
I.- RESSOURCES			II.- UTILISATIONS		
1.- Stocks au 1/10	310	0	1.- Consommation intérieure	2.050	885
- Libres	266	0	1.1.- alcool et éthanol		700
- Stocks français en Belgique	0		1.2.- chimie et pharmacie		185
- Intervention	0		2.- Exportations de sucre en l'état	1.500	858
- Report	44		2.1.- Exportations vers l'U.E. (hors Belgique)	1.500	100
2.- Production	3.192	1.813	2.2.- Exportations vers les pays tiers		750
- Métropole	2.912	1.813	- Avec restitutions		
- DOM	280		- Sucre hors quota		
3.- Importations de sucre en l'état	370	0	3.- Exportations de sucre sous forme de produits sucrés	690	
3.1.- Importations ACP et autres	160	0			
3.2.- Importations de l'UE	210		III.- STOCKS AU 30 SEPTEMBRE		
4.- Importations de sucre sous forme de produits transformés	720		- Libres	352	0
			- Intervention	0	0
			- Report / retrait	0	70
			- Stock français en Belgique	0	0
			TOTAL STOCKS AU 30/09	352	70
TOTAL DES RESSOURCES	4.592	1.813	TOTAL DES UTILISATIONS	4.592	1.813

➔ Bilan communautaire

La production pour cette campagne ressort à presque 17 M.T (+ 1,6 M.T., + 10 %). C'est le double effet d'une augmentation des surfaces européennes, celles-ci passent de 1,47 M.Ha à 1,540 M.Ha et d'une augmentation très sensible des rendements compte tenu des excellentes conditions climatologiques : en moyenne 11 Tonnes sucre / Ha contre 10,20 Tonnes sucre / Ha. Il s'ensuit que la production hors quota ressort à 4,1 M.T. ce qui posera le problème de son écoulement (cf ci-dessous). Les importations vers l'Europe compte tenu de prix mondiaux très élevés n'ont aucune raison d'augmenter et sont stabilisées à 3,4 M.T.

La consommation demeure stable à 16 M.T.

La problématique de cette campagne demeure les débouchés pour les sucres hors quota dont le tonnage a augmenté de plus de 50 %. Les débouchés vers l'industrie chimique et l'éthanol n'étant pas extensibles et se situant à 2,2 M.T., le solde disponible ressort à 1,9 M.T.. Si l'on déduit les 300.000 Tonnes provenant de la campagne précédente (contingent supplémentaire ouvert par la Commission au titre de la campagne 2008/2009) il reste un solde d'1,6 M.T.. Les possibilités d'exportations dans le cadre de l'OMC sont de 1,350 M.T.. Il s'ensuit qu'un tonnage

de l'ordre de 250.000 Tonnes sera reporté sur la campagne suivante. S'agissant des exportations de sucre hors quota, comme il a été indiqué plus haut, celles-ci s'avèrent, compte tenu des contraintes règlementaires, de plus en plus complexes à réaliser.

➔ Bilan français

La production « fraîche » ressort à 5 M.T. contre 4,3 M.T. la campagne précédente, soit une augmentation de 0,7 M.T. ou encore de 16 %. Comme pour l'U.E. c'est le double effet d'une augmentation des surfaces (+ 6 %) et surtout du rendement qui atteint en moyenne 14 T / Ha.

Comme pour l'U.E. cette croissance de production va impacter l'écoulement des sucres hors quota.

La consommation estimée est stable à 2 M.T. Les besoins vers l'éthanol et la chimie sont évalués à 885.000 T. Il s'ensuit que les exportations de sucre hors quota pourraient être de l'ordre de 750.000 T soit plus de la moitié des exportations de sucre de l'U.E.

Les stocks au titre du sucre du quota sont évalués à 350.000 T soit environ deux mois de consommation.

4°) Le marché mondial

Après deux campagnes fortement excédentaires en 2006/2007 et 2007/2008, la campagne 2008/2009 au niveau mondial marque un retournement brutal de tendance avec un déficit de l'ordre de 7,5 M.T.

La consommation en 2008/2009, dont la progression annuelle était de 2,4 % chaque année depuis 10 ans, accuse un ralentissement (+ 0,7 %) dû à la crise économique mondiale. Elle s'établit à 159,5 M.T.

La production mondiale de sucre a atteint 152 M.T, soit un repli de 14,7 M.T par rapport à la campagne 2007/2008. Ce recul important de près de 11 % s'explique essentiellement par le niveau de la production indienne estimée à 15,7 M.T en 2008/2009 contre 28,6 M.T en 2007/2008, soit un recul de 12,9 M.T.. Par ailleurs, la production de sucre a également diminué en Chine, en Thaïlande et au Pakistan conduisant à une baisse cumulée de production de presque 5 M.T.

Enfin, la production européenne est en retrait de 2,4 M.T. De son côté le Brésil, acteur majeur sur ce marché, affiche un niveau de production pas tout à fait à la hauteur de ses ambitions à 33,5 M.T contre 30,8 M.T en 2007/2008.

Dans ce contexte, les cours mondiaux du sucre ont amorcé depuis le début de l'année 2009 un mouvement très ample de hausse.

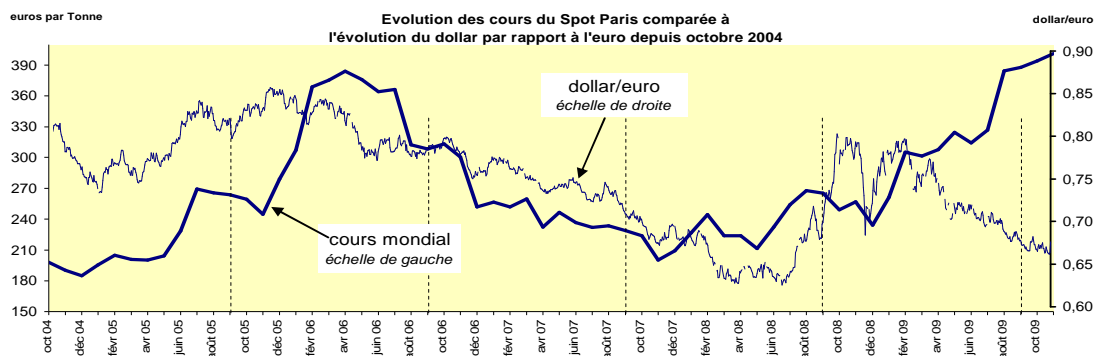
- ➔ Pour le blanc, les prix exprimés en dollars ont évolué comme suit : 315 \$/T en Décembre 2008, 406 \$/T en Avril 2009 et 564 \$/T en Septembre 2009 soit une hausse de 80 %. En euros, la variation a été moindre (+ 57 % entre Décembre 2008 et Septembre 2009) compte tenu de l'évolution des parités monétaires. Il faut toutefois signaler que le prix exprimé en euros, en blanc, a

sur certains termes, frôlé à plusieurs occasions le niveau du prix de référence européen.

- ➔ Pour le brut, la même tendance est observée, celle-ci s'étant toutefois accélérée en Juillet 2009. C'est ainsi que les cours sont passés d'un niveau de 289 \$/T début Avril 2009 à 491 \$/T en Septembre 2009.

La prime de blanc a évolué sur la campagne entre un minimum à 65 \$ en Décembre 2008 et un maximum à 108 \$ en Mars 2009.

La campagne 2009/2010 devrait être à nouveau déficitaire. La production en Inde ne devrait progresser que légèrement pour atteindre 17,3 M.T. Il en va de même pour la Chine, la Thaïlande et le Pakistan dont les augmentations de production cumulées ne dépasseront pas 1 M.T.. Tout dépendra en définitive de la récolte brésilienne 2009/2010 et la suivante 2010/2011. D'ores et déjà, compte tenu d'un contexte des prix favorable, l'industrie brésilienne privilégie la production de sucre au détriment de celle de l'éthanol. On peut estimer que celle-ci sera en mesure de produire plus de 37 M.T, ce qui devrait en partie combler le déficit mondial. Il sera intéressant également de suivre l'évolution de la production Indienne, ce pays pouvant redevenir un acteur majeur du marché. Pour certains experts, une amorce de retournement de tendance serait possible sur le 1^{er} semestre 2010.



5°) Affaires sociales et environnement

Notre rapport sur les comptes sociaux présente des données relatives aux effectifs du Groupe et fait le bilan des actions menées en matière d'environnement.

Conformément à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, nous vous précisons que les rémunérations de toute nature versées à vos dirigeants et mandataires sociaux concernent essentiellement des jetons de présence. Leur montant est de 219.592 euros.

En application de l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition, au 30/09/2009, du poste fournisseurs est la suivante :

52,7 %	moins de 30 jours ;
47,1 %	entre 30 et 60 jours ;
0,2 %	à plus de 60 jours.

LE DIRECTOIRE.-

<p>David ELKAIM 31 rue de Monceau 75008 PARIS <i>Expert Comptable</i> <i>Commissaire aux Comptes</i> Membre de la Cie. Régionale DE PARIS</p>	<p>Cabinet GVA EXPERTISE / JFD AUDIT 15 avenue Paul Claudel - 80480 DURY Représenté par : Gilles VATBLED <i>Expert Comptable</i> <i>Commissaire aux Comptes</i> Membre de la Cie. Régionale D'AMIENS</p>
---	--

Société Vermandoise de Sucreries

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 843 730 €
Siège social : Pôle d'Activités de Haute Picardie
BP 10010 ESTREES DENIECOURT
80208 PERONNE CEDEX

SIRET RCS PERONNE B 562 058 115
APE 7010 Z

RAPPORT des COMMISSAIRES aux COMPTES

COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS le 30/09/2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 8/02/2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **30 septembre 2009**, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **Société Vermandoise de Sucreries**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- la vérification spécifique prévue par la loi

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I/ OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants mentionnés dans l'annexe :

- au paragraphe sur les « principes, règles et présentation » qui indique les modifications apportées à la présentation du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie au 30 septembre 2008,
- au paragraphe « L-charges à payer/produits à recevoir » intitulé « litige relatif aux cotisations à la production » qui expose la méthode de comptabilisation retenue par votre société dans le cadre du litige qui a été initié avec les instances européennes.

II/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note L du bilan de l'annexe relative au litige initié avec les instances européennes décrit les modalités retenues en matière d'évaluation du risque. Nos travaux ont consisté à revoir la documentation concernant ce litige, à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et à vérifier le caractère approprié des informations données en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III/ VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à PARIS, le 8 janvier 2010	Fait à DURY, le 8 janvier 2010
Le Commissaire aux Comptes David ELKAIM	Le Commissaire aux Comptes Cabinet GVA EXPERTISE-JFD AUDIT Représenté par : Gilles VATBLED

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES
Comptes de résultat comparés à la date du 30 SEPTEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

	30/09/2009	30/09/2008		30/09/2009	30/09/2008
Chiffres d'affaires	318 723	311 268	Produits financiers	9 581	11 304
Incidence restructuration filière sucre	47 901	74 938			
Chiffres d'affaires net	270 822	236 330	Charges financières	3 395	1 115
Autres produits de l'activité	1 774	5 824	Résultat financier :	6 186	10 189
TOTAL :	272 596	242 154	Résultat courant des Sociétés intégrées :	37 950	21 751
Achats	190 094	182 737	Total de la charge d'impôt	12 808	7 078
Impôts et taxes	8 368	6 566	dont Impôt courant	12 515	6 759
Salaires et charges (1)	32 483	32 135	dont Impôt différé	293	319
Dotations aux amortissements (2)	9 887	10 412	Résultat net avant résultat des activités	25 142	14 673
Dotations aux autres provisions	69	17	arrêtées ou en cours de cession :	25 142	14 673
TOTAL :	240 901	231 867	Résultat :	25 142	14 673
Amortissement des écarts d'acquisition	0	0	Part du Groupe dans le résultat :	13 638	8 407
Autres produits opérationnels	397	2 976	Quote part des intérêts minoritaires dans	11 504	6 266
Autres charges opérationnelles	328	1 701	le résultat		
TOTAL :	69	1 275			
Résultat opérationnel :	31 764	11 562			

BILAN CONSOLIDE AU

	30/09/2009	30/09/2008
ACTIF		
Goodwill	0	0
Immobilisations incorporelles	19 045	22 162
Immobilisations corporelles	60 857	52 865
Autres atifs financiers	21 270	19 264
Impôts différés	297	271
ACTIFS NON COURANTS :	101 469	94 562
Stock et en-cours	19 996	18 611
Créances clients	25 585	39 326
Créances envers la Société mère	0	0
Autres créances	15 119	12 610
Autres actifs courants	3 682	3 847
Actifs financiers courants	38 514	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	251 766	270 772
ACTIFS COURANTS :	354 662	345 166
Actifs non courants destinés à être cédés	0	141
TOTAL DE L'ACTIF :	456 131	439 869

30 SEPTEMBRE 2009 (en milliers d'euros)

	30/09/2009	30/09/2008
<u>PASSIF</u>		
Capital émis	2 844	2 844
Primes	15 946	15 946
Réserves consolidées	189 742	186 243
Résultat	13 638	8 407
Capitaux propres part du Groupe	222 170	213 440
Intérêts minoritaires	161 894	157 884
dans les capitaux propres	150 390	151 618
dans le résultat	11 504	6 266
TOTAL CAPITAUX PROPRES	384 064	371 324
Provisions à long terme	5 645	3 699
Emprunts à long terme	131	217
Impôts différés	3 983	3 633
PASSIFS NON COURANTS	9 759	7 549
Provisions à court terme	0	756
Dettes fournisseurs	8 707	14 159
Autres dettes	53 326	45 597
Partie à court terme des emprunts à long terme	87	129
Dettes envers la Société mère	0	0
Autres passifs courants	188	355
PASSIFS COURANTS :	62 308	60 996
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	456 131	439 869

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Ecart évaluation instruments financiers	Primes	Réserves consolidées	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
149 670	Capitaux propres au 30/09/07	2 844	19 008	15 946	175 523	213 321	159 409	372 730
	Dividende distribué				-6 285	-6 285	-7 242	-13 527
	Augmentation de capital						459	459
	Variation de périmètre						0	0
	Divers (1)		-2 502		499	-2 003	-1 008	-3 011
	Résultat net 2007/2008				8 407	8 407	6 266	14 673
149 670	Capitaux propres au 30/09/08	2 844	16 506	15 946	178 144	213 440	157 884	371 324
	Dividende distribué				-6 285	-6 285	-8 016	-14 301
	Augmentation de capital						0	0
	Variation de périmètre						-40	-40
	Divers (1)		1 970		-593	1 377	562	1 939
	Résultat net 2008/2009				13 638	13 638	11 504	25 142
149 670	Capitaux propres au 30/09/09	2 844	18 476	15 946	184 904	222 170	161 894	384 064

(1) Essentiellement incidence de la comptabilisation en juste valeur des immobilisations financières et impact corrélatif de la réduction de la dette d'impôt différé.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE LA SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

	30/09/2009	30/09/2008
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net - part du groupe	13 638	8 407
Part des intérêts minoritaires	11 504	6 266
RESULTAT TOTAL	25 142	14 673
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	9 937	10 543
Variation des provisions	1 318	1 508
Variation des impôts différés	293	-238
Plus ou moins-values de cession d'actifs	-66	-84
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	36 624	26 402
Variation des stocks et en-cours	-1 385	6 934
Variation des créances clients et comptes rattachés	13 734	3 228
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	-6 941	4 932
Variation des autres créances et dettes (2)	-33 417	4 196
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-28 009	19 290
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	8 615	45 692
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition immobilisations incorporelles	-96	-112
Acquisition immobilisations corporelles	-14 672	-6 064
Acquisition titres non consolidés	-7	-2
Cession d'actifs immobilisés	157	356
Variation des créances et dettes sur immobilisations (1)	1 489	-32 668
Variation des autres immobilisations financières	-23	109
Incidences des variations de périmètre	-40	459
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)	-13 192	-37 922
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère	-6 285	-6 285
Dividendes versés aux minoritaires des Sociétés intégrées	-8 016	-7 242
Souscription d'emprunts et dettes financières	0	905
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-128	-2 089
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-14 429	-14 711
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	-19 006	-6 941
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A L'OUVERTURE (D)	270 772	277 713
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D)	251 766	270 772

(1) Correspond à l'acquisition en 2007 de quota sucre additionnel dont le paiement auprès de l'ONIGC était différé au 28/02/08.

(2) Incluant les certificats de dépôts ayant une échéance supérieure à trois mois (au 30/09/08, leurs échéances étaient toutes inférieures à trois mois et figuraient dans la trésorerie et équivalent de trésorerie)

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
AU 30 SEPTEMBRE 2009
(en milliers d'euros)**

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En application des règlements Européens 1606/2002 du 19 Juillet 2002 et 1725/2003 du 29 Septembre 2003 sur les normes internationales, les comptes consolidés de la **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES** au titre de l'exercice 2008/2009 sont établis selon les normes comptables internationales comprenant les IAS/IFRS (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards) et leurs interprétations applicables pour l'exercice telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2009.

* * * * *

Pour la campagne 2008/2009, le quota n'a fait l'objet d'aucun déclassement contre un retrait de 13,50 % l'exercice dernier, représentant une diminution de 56.591 tonnes.

Le règlement sucrier n° 320/2006 de la commission du 20 Février 2006 a prévu le versement d'une redevance temporaire dans le cadre de la restructuration de la filière sucrière. Cette redevance, basée sur le quota initial augmenté du quota additionnel, a été prélevée pour la première fois au titre de la période de commercialisation 2006/2007 et affecte toujours nos comptes au prorata des ventes de sucre réalisées à la date du 30 Septembre 2009. Son montant est de 113.30€/Tonne pour la campagne 2008/2009 mais disparaît à compter de la prochaine campagne 2009/2010 (pour rappel, 173.80 €/Tonne en 2007/2008).

La taxe à la production prévue dans le règlement sucrier n° 318/2006 de la commission du 20 Février 2006 est entrée en vigueur au cours de la campagne 2007/2008 et est fixée à 12 €/Tonne de sucre du quota. Elle est prise en charge par les planteurs à hauteur de 50 %.

PRINCIPES, REGLES ET PRESENTATION

Les principes comptables retenus pour la préparation de ces comptes sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008. Les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2009 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par les organes de direction le 21 décembre 2009.

Ils sont exprimés en milliers d'Euros et la seule devise utilisée est l'Euro.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers classés comme disponibles à la vente, placements monétaires et actifs biologiques.

Pour les besoins de sa clôture, la société a eu recours à des estimations pour le calcul des engagements envers le personnel (§ H), pour le litige relatif aux cotisations à la production (§ L) et pour l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés (§ D).

* * * * *

Les règles et méthodes appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés sont comparables à celles appliquées au 30 septembre 2008 à l'exception de l'adoption des normes et interprétations suivantes, entrées en vigueur en 2008:

- IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe (entrée en vigueur au 1er janvier 2008) ;
- Amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 relatifs au reclassement des actifs financiers (entrés en vigueur au 1er juillet 2008).
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation clients (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008).

L'adoption des nouvelles normes et interprétations n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2009.

Le groupe SVS a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations suivantes, publiées par l'IASB et l'IFRIC, adoptées ou en cours d'adoption par l'Union européenne au 30 septembre 2009, mais d'application non obligatoire à un exercice ouvert au 1er octobre 2008, et qui sont susceptibles de concerner le Groupe notamment :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009) ;
- IAS 23 révisée– Coûts d'emprunts (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009) ;
- IFRS 8 – Information sectorielle (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009) ;
- Améliorations annuelles des IFRS, publiées en mai 2008 sauf amendements IFRS 5 et IFRS 1 (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009) ;
- IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée – Regroupements d'entreprises (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009) ;
- Améliorations annuelles des IFRS (publiées en mai 2009) (application obligatoire à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010).

Le groupe ne prévoit pas que l'application de ces normes et interprétations ait une incidence significative sur ses comptes ouverts au 30 septembre 2009.

* * * * *

Au cours de cet exercice clos au 30 septembre 2009, nous avons procédé à un certain nombre de reclassements au bilan et au compte de résultat. Afin de conserver une bonne lisibilité de nos états financiers, nous les avons également impactés sur les comptes de l'exercice précédent.

Nous avons ainsi procédé au reclassement des concours bancaires en moins de la trésorerie. La participation aux salariés est désormais reclassée en dettes du personnel. Ces deux postes du bilan étaient assimilées à des dettes financières au 30 septembre 2008 pour 1 949 K euros de concours bancaires et 5 840 K euros de participation aux salariés.

Ces reclassements bilanciels ont naturellement et proportionnellement impacté le tableau des flux de trésorerie au niveau de la variation des autres créances et dettes et des augmentations et remboursements des dettes financières.

Au niveau du compte de résultat, nous avons reclassé les dotations des engagements sociaux en charges salariales et les variations de stocks en achats. Au 30 septembre 2008, celles-ci étaient respectivement portées en dotations aux provisions pour 1 252 K euros et en variation de stocks pour 8 254 K euros.

A) Méthodes de consolidation

Tous les comptes des Sociétés sont intégrés globalement sur la base des comptes arrêtés au 30 Septembre qui correspond à la date de clôture des comptes individuels de toutes les sociétés consolidées.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe. Les soldes bilanciels, les pertes et les gains, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) Goodwill

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales et représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont, selon le cas, affectés à certains éléments identifiables et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

C) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au quota sucre.

Les quotas CO2 constituent des immobilisations incorporelles.

Les droits remis gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle. Les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre et sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée de façon linéaire.

Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Chaque composant identifié au sein d'un bien fait l'objet d'un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu'un élément de l'actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche une dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

- logiciels	1 à 3 ans
- quota sucre	9 ans (*)
- autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans
- constructions	20 ans
- agencements et aménagements constructions	5 à 15 ans
- matériels et outillages	5 à 20 ans
- véhicules	5 ans
- matériels et mobiliers de bureau	5 ans
- matériels informatiques	4 ans

(*) Durée du règlement sucrier actuel.

D) Autres actifs financiers

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur juste valeur, à l'exception des SICA de déshydratation de pulpes qui figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Cette valeur est analysée annuellement en fonction de leur valeur de marché, ou de l'évolution de leur situation nette.

La variation de juste valeur des titres non consolidés est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

E) Stocks et créances

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, à l'exception des actifs biologiques consommables qui sont évalués à leur juste valeur diminuée des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Plus précisément, la valorisation des récoltes est faite en fonction des cours de marché ou des prix au contrat, y compris la prime de jachère, des surfaces cultivées et rendements moyens constatés. De cette valorisation sont déduits les frais de culture à engager.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont valorisées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Une provision pour perte de valeur est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

F) Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et des passifs consolidés ainsi que les impôts sur retraitements de consolidation sont calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition adoptées ou quasi adoptées à la fin de l'exercice.

G) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des valeurs mobilières de placement, des fonds en caisse, des soldes de comptes bancaires. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la juste valeur correspondant à la valeur de marché.

Les certificats de dépôts et autres placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sont classés en actifs financiers courants.

En application d'IAS 7.7 les concours bancaires sont désormais portés en diminution de la trésorerie et non plus en dettes court terme.

H) Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Ces provisions sont ré estimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

Régimes à prestations définies : engagements de retraites :

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

Les hypothèses retenues sont :

- un départ à la retraite à l'initiative du personnel ouvrier à l'âge de 62 ans avec des indemnités majorées des charges sociales, à l'identique des comptes clos au 30/09/08.
- une mise à la retraite des cadres à l'âge de 65 ans avec des indemnités majorées des charges sociales, à l'identique des comptes clos au 30/09/08.
- taux d'actualisation financière 5.24 % contre 6.86% l'exercice dernier.

Les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés.

Engagements de médailles du travail :

Cette provision permet de faire face aux engagements correspondant aux droits acquis par les salariés relatifs aux médailles du travail qui devront leur être versées.

I) Informations sectorielles

En application de l'IAS 14 sur l'information sectorielle, il est précisé que le Groupe n'exerce que dans un seul secteur d'activité (sucre et dérivés) et que les actifs sont implantés en France. La seule devise utilisée est l'euro.

J) Autres éléments

La redevance de restructuration, considérée comme une charge liée à la distribution a été inscrite en négatif au crédit du compte de résultat, sous la rubrique « chiffre d'affaires ».

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des Sociétés suivantes :

Société consolidante

SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 2.843.730 euros

SIREN 562 058 115 00048 – 741 J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding animatrice du Groupe.

Sociétés consolidées

SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

Société Anonyme

Au Capital de 7.648.848 euros

SIREN 086 380 219 00039 - 741 J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08
56,51	56,51	56,51	56,51

NORPAR

Société par Actions Simplifiée

Au Capital de 16.729.472 euros

SIREN 348 075 664 00022 - 741 J

Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010

ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX

Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08
100	100	50,63	50,63

SUCRERIE DE TOURY

Société Anonyme au Capital de 3.656.448 euros

SIREN 805 620 176 00018 - 158 H

Siège Social : 28310 TOURY

Activité : Sucrierie, Distillerie, Déshydratation des pulpes

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08
99,79	99,79	50,58	50,58

SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES

Société Anonyme
 Au Capital de 10.216.272 euros
 SIREN 305 824 534 00013 - 158 H
 Siège Social : SAINTE-EMILIE
 80240 VILLERS-FAUCON
 Activité : Sucrerie, Distillerie

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08
89,67	89,67	50,68	50,68

COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES

Société par Actions Simplifiée
 Au Capital de 2.970.944 euros
 SIREN 562 032 805 00128 - 011 A
 Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
 ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
 Activité : Exploitation agricole

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08
100,-	100,-	71,96	71,96

La **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES** est elle-même intégrée dans les comptes consolidés de la **SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION**.

NOTES SUR LE BILAN*A) Immobilisations nettes*

Valeurs nettes	30/09/2009	30/09/2008
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	190	164
Quota sucre	18 855	21 998
Total	19 045	22 162
Immobilisations corporelles		
Terrains, agencements	12 220	12 156
Constructions, agencements	9 239	12 008
Matériels, outillages	26 695	24 198
Autres	476	501
Immobilisations en cours, avances et acomptes	12 227	4 002
Total	60 857	52 865
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	79 902	75 027

A propos des quotas CO2, nous sommes entrés en Phase 2 et les allocations (en tonne) se répartissent comme suit entre les différents sites de production :

Sites	Ste Emilie	Pithiviers	Fontaine	Toury	SVI
Phase 2 (5 ans)	411 485	170 345	211 655	230 820	1 024 305
Ex. 2008/2009	82 297	34 069	42 331	46 164	204 861
Consommation	70 041	31 289	35 741	43 273	180 344

Pour rappel, ces droits attribués gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle.

En revanche, les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Au cours de cet exercice, il n'y a pas eu d'acquisition de ce type comme au cours de l'exercice précédent.

B) Autres actifs financiers

Titres de participation non consolidés	Quote-part capital détenu	Capitaux propres	Résultat	Valeur nette à l'actif 2009	Valeur nette à l'actif 2008
STE CHAMPENOISE DE GESTION	18	8 961	2 809	17 139	15 256
FRANCE-ALCOOLS	22	5 437	-242	1 261	1 334
SIDESUP	15	3 296	38	410	410
SICA PULPE Hte PICARDIE	19	4 519	439	365	365
SIDEFO	17	2 589	12	335	331
AUTRES				1 760 (1)	1 568 (2)
TOTAL				21 270	19 264

(1) Dont dépréciation : 74

(2) Dont dépréciation : 78

C) Stocks et en-cours

Stocks	Valeur nette 30/09/2009	Valeur nette 30/09/2008
Matières consommables	10 565 (1)	10 327
Produits en cours	2 932	2 371
Produits finis	6 499	5 913 (2)
TOTAL	19 996	18 611

(1) Dont dépréciation : 211

(2) Dont dépréciation : 60

D) Les créances

	Valeur nette 30/09/2009	Valeur nette 30/09/2008
Clients	23 451	36 763
Effets à recevoir	2 134	2 563
Créances fiscales	2 039	2 302
Impôt sur les Sociétés	1 437	4 802
Autres créances	11 643	5 506
TOTAL	40 704 (1)	51 936 (2)

(1) Dont dépréciation : 25

(2) Dont dépréciation : 48

Toutes les créances sont à moins d'un an.

E) Les actifs financiers courants

En conformité avec l'IAS 7 § 7, il s'agit des certificats de dépôt dont l'échéance est supérieure à trois mois.

Au 30/09/09, les certificats de dépôt de cette nature s'élèvent à 38 514 K euros et sont rémunérés à un taux moyen de 0.84% par différents établissements français. Il n'existait pas d'échéance supérieure à trois mois à la clôture précédente.

F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Valeur de marché au 30/09/09	Valeur de marché au 30/09/2008
Disponibilités	516	629
Concours bancaires	-3 245	-1 949
Sicav monétaires	6 671	0
Fonds commun	2 489	0
Certificats de dépôt (1)	240 157	271 875
Autres	5 178	217
TOTAL	251 766	270 772

(1) Echéances inférieures ou égales à trois mois

G) Autres actifs courants

Ils correspondent essentiellement aux charges constatées d'avance au titre de la campagne sucrière 2009/2010.

H) Capitaux propres

Le capital social de 2.844 K euros est divisé en 149.670 actions au nominal de 19 euros chacune, entièrement libérées.

Il est proposé par le Conseil d'Administration de distribuer un dividende de 6 735 Keuros, soit 45 euros par coupon. Ce montant sera validé lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

I) Tableau des Provisions

	30/09/2008	Dotations	Reprises		30/09/2009
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
PROVISIONS	4 455	1 285	-95	0	5 645
de départ en retraite (1)	3 079	1 095	0	0	4 174
Autres provisions	1 376	190	-95	0	1 471
DEPRECIATIONS	190	212	-91	0	311
Autres actifs financiers	81	0	-7	0	74
Stocks	60	211	-60	0	211
Créances	49	1	-24	0	26
TOTAL	4 645	1 497	-186	0	5 956

(1) Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite couverts par un contrat d'assurance s'élèvent à 541 K euros.

J) Dettes financières

DETTES FINANCIERES	30/09/2009	30/09/2008
Emprunts auprès des établissements de crédit	212	340
Autres dettes financières	6	6
TOTAL	218	346

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

La participation des salariés a été reclassée en dettes du personnel.

Les concours bancaires ont été transférés en moins de la trésorerie.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total des dettes financières	87	125	6	218

K) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	30/09/2009	30/09/2008
Dettes fournisseurs	8 707	14 159
Autres dettes d'exploitation	53 326	45 597
Dettes personnel (participation des salariés incluse)	8 374	8 505
Dettes envers les organismes sociaux	2 454	1 884
Dettes envers les organismes fiscaux	2 981	2 525
Impôt sur les Sociétés	7 412	1 738
Dettes sur immobilisations	2 683	1 275
Autres dettes	29 422 (3)	29 670 (4)
TOTAL	62 033 (1)	59 756 (2)

(1) Toutes les dettes sont à moins d'un an.

(2) Dont 51 797 à moins d'un an.

(3) Dont 18 885 à l'ONIGC (cotisation de restructuration).

(4) Dont 28 652 à l'ONIGC (cotisation de restructuration).

L) Charges à payer – Produits à recevoir

Charges à payer	30/09/2009	30/09/2008
Fournisseurs factures non parvenues	4 946	5 673
Personnel	3 742	2 843
Etat - Impôts et taxes	1 759	1 723
Créditeurs divers	10 260	939
Intérêts courus	67	74
TOTAL	20 774	11 252

Produits à recevoir	30/09/2009	30/09/2008
Clients factures à établir	100	271
Débiteurs divers	8 020	2 096
TOTAL	8 120	2 367

Litige relatif aux cotisations à la production :

Suite à l'action judiciaire engagée à l'encontre de la Commission de Bruxelles concernant les modalités d'application relatives au calcul des cotisations à la production des campagnes 2001/2002, 2002/2003 et 2003/2004, la profession sucrière a obtenu gain de cause devant les Tribunaux qui ont invalidé les règlements des campagnes concernées. Il appartient donc aux instances communautaires de proposer de nouveaux règlements pour les dites campagnes.

Malheureusement, les projets en cours d'élaboration ignorent les décisions de principe rendues par la Cour de Luxembourg et confirment purement et simplement l'exigibilité des cotisations mises indûment à la charge des producteurs.

En conséquence, les produits constatés en comptabilité au vu des décisions des Tribunaux (8 800 K euros agios compris), ont été provisionnés dans les comptes au 30 Septembre 2009.

Pour les campagnes 2004/2005 et 2005/2006, aucune décision n'a été encore rendue par le tribunal de Nanterre.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) *Chiffre d'affaires*

(en milliers d'euros)	30/09/2009	30/09/2008
a) Analyse par branche d'activité		
Sucre	252 802	244 948
Alcool	30 947	36 887
Mélasses	7 002	3 670
Prestations de services	7 989	7 274
Marchandises revendues en l'état	9 267	10 092
Activité agricole	3 088	3 100
Pulpes	6 257	3 614
Divers	1 371	1 683
Total	318 723	311 268
b) Analyse géographique des ventes de sucre et d'alcool		
Sucre France	213 084	202 544
Sucre Export	39 718	42 404
Alcool France	30 947	31 039
Alcool Export	0	5 848
Total	283 749	281 835

B) Charges d'exploitation

	30/09/2009	30/09/2008
Achats de graines de betteraves	8 594	7 828
Achats de betteraves	91 994	87 612
Achats de sirop, mélasse et sucre pour refonte	5 109	3 237
Matières consommables (coke, pierre à chaux, ...)	23 151	24 830
Achats de fournitures (eau, électricité, gaz, ...)	23 273	18 066
Entretiens et réparations	7 219	7 425
Transport et chargement de betteraves	15 448	13 693
Autres (sous traitance, location, assurances...)	15 306	20 046
TOTAL	190 094	182 737

C) Résultat financier

	30/09/2009	30/09/2008
Revenus des titres de participation	515	532
Revenus des VMP et certificats de dépôts	5 218	8 772
Produits nets sur cession de VMP	314	1 606
Autres produits financiers	3 534	394
Intérêts comptes courants participation des salariés	-375	-419
Intérêts sur emprunts	0	-2
Provision sur titres de placement	0	0
Autres charges financières	-3 020	-694
TOTAL	6 186	10 189

D) Autres produits et charges opérationnels

	30/09/2009	30/09/2008
Produits de cessions des immobilisations	156	360
Dégrèvements URSSAF	0	2 002
Autres produits	241	614
VNC immobilisations	-28	-486
Provisions pour litige	0	-994
Autres charges	-300	-220
TOTAL	69	1 276

E) Impôt sur les bénéfices

	30/09/2009	30/09/2008
Impôt effectif	12 515	6 759
Impôt différé	293	319
TOTAL	12 808	7 078

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :

30/09/2009	
Résultat consolidé avant impôt	37 950
Taux de l'impôt	34,43%
Impôt théorique	13 066
Différences permanentes et autres décalages	-258
Impôt comptabilisé	12 808

AUTRES INFORMATIONS

A) Effectif moyen

	30/09/2009	30/09/2008
Cadres et Agents de Maîtrise	175	170
Employés et Ouvriers	506	511
TOTAL	681 (1)	681 (2)

(1) Dont 98 saisonniers.

(2) Dont 89 saisonniers.

B) Créances et dettes représentées par des effets de commerce

	30/09/2009	30/09/2008
Clients, effets à recevoir	2 134	2 563
Fournisseurs, effets à payer	176	546

C) Charges d'exploitation

Conformément aux informations requises par l'IAS 24, les rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration se sont élevées au cours de l'exercice 2008/2009 à 220 K euros.

D) Engagements financiers

1) Engagements reçus

- Engagements reçus par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES 4 979

Ils concernent essentiellement des cautions reçues d'organismes financiers couvrant nos opérations d'exportation de sucre hors quota (obligation imposée par France Agri Mer)

2) Engagements donnés

- Engagements donnés par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES 1 991

Ils concernent des garanties accordées au profit d'organismes financiers ayant consenti des prêts aux Sociétés non consolidées du Groupe.

E) Risques financiers

- Risque de crédit : Il provient essentiellement de la partie non couverte par une assurance (10%) de nos créances clients. Nos titres de placement sont placés de manière sécurisée.

- Risque de liquidité : Le groupe est très peu endetté et sa trésorerie est suivie quotidiennement.

- Risque de marché : Il correspond au risque de variation des prix des instruments financiers (sociétés cotées) détenus dont les écarts impactent les capitaux propres.

- Risque de change et de taux : NA

F) Frais de recherche et de développement : NS

G) Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant.

H) Evénements postérieurs à la clôture :

Aucun évènement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe ne s'est produit postérieurement à la clôture.

I) Honoraires de commissaires aux comptes :

Honoraires convenus pour la mission sur l'exercice 2008/2009, non compte tenu des frais de déplacements.

	GVA Expertise				David Elkaïm				Autres CAC			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	13	12	68%	63%	13	12	48%	48%				
Filiales intégrées globalement	6	6	32%	32%	14	13	52%	52%	179	173	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement												
Sous Total	19	18	100%	100%	27	25	100%	100%	179	173	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)												
Sous Total												
TOTAL	19	18	100%	100%	27	25	100%	100%	179	173	100%	100%

EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Nominal	19	19	19	19	19
Cours le plus haut	1.235	1.647	1.460	1.345	1.505
Cours le plus bas	955	1.085	1.285	940	950
Dernier cours.....	1.095	1.350	1.340	945	1.502
Dividende distribué..... au titre de l'exercice	40	40	42	42	45

VOLUME DES TRANSACTIONS EN BOURSE DE PARIS

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Nombre de titres échangés.....	568	891	601	158	962

Source : EURONEXT PARIS.

REPARTITION DU CAPITAL

à la date du 1^{er} JANVIER 2010

SOCIETE CHAMPENOISE DE GESTION	43 %
Monsieur Jean-Michel DELLOYE	plus de 10 %
Monsieur Philippe DELLOYE	plus de 5 %

Organigramme
GROUPE VERMANDOISE
Au 1^{er} Janvier 2010

